Des engagements pour un devenir
Le Clos du Nid
Etablissement et Service d'Aide par le Travail
Bouldoire

Rapport de Vie Institutionnelle 2018

ESAT BOULDOIRE
292, Route de Bouldoire
48100 MONTRODAT
Tél : 04 66 32 03 52 – mail : esatbouldoire@closdunid.asso.fr

Préambule :

Le présent rapport a pour objet de présenter la vie institutionnelle de l'établissement/du service. Il définit les principes permettant de garantir aux Usagers le bien-être, la dignité et toutes les possibilités d'épanouissement personnel et explicite la dimension qualitative de l'engagement de l'institution au service des Personnes en situation de handicap.

Il apporte des éléments relatifs au public accompagné, au fonctionnement de l'établissement ou service ainsi qu'aux démarches mises en œuvre afin d'améliorer les prestations proposées aux Usagers. Il tend à témoigner de la vie institutionnelle, de l'action conduite au quotidien. Il explicite l'utilité sociale de l'établissement.

L'utilité sociale se définit comme une action combinée visant à :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ;
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (éducation, santé, culture, etc.).

Au regard des dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les « missions d'intérêt général et d'utilité sociale » des établissements sociaux et médico-sociaux sont précisément :

1. Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
2. Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
3. Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
4. Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
5. Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
6. Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Sur la base de ces éléments, le présent rapport cherche à rendre compte de l'activité mise en œuvre lors de l'année écoulée.

SOMMAIRE

I. Rapport moral de la Direction **4**

II. Eléments de contexte **6**

1. Organisme Gestionnaire 6

2. Présentation de l'établissement 13

3. Modalités d'accueil 16

4. Coopération/mutualisation 17

5. Relation avec les familles d'Usagers 17

III. Activité de l'établissement **19**

1. Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation 19

A. Rappel des missions du S.A.M.O. et de ses évolutions récentes : 19

B. Le SAMO Foyers d'Hébergement / ESATs en 2018 20

C. Perspectives pour les années à venir de l'établissement 27

2. Quantitatif 28

3. Qualitatif 30

C. Profil des Usagers accueillis 30

D. Liste d'attente 38

4. Réponse accompagnée pour tous 39

IV. Accompagnements **40**

1. Zooms sur des temps marquants de l'année 40

2. Participation des Usagers 42

a- Conseil de la Vie Sociale (CVS) 42
b- Les réunions par atelier 43
3. Vie sociale 44
4. Santé 47
5. Transport 50
V. Démarche d'amélioration continue de la qualité **51**
1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité 51
2. EI et EE 52
3. Retour sur le plan d'actions n-1 53
A. Le plan d'action 53
B. Le réalisé 54
C. Le réalisé et le non réalisé et explication 54
4. Plan d'actions envisagé année n+1 55
5. Focus outils 55
VI. Gestion des Risques **56**
1. Focus sur la lutte contre la maltraitance 56
2. Actions de gestion des risques 58
3. Ressources patrimoniales et sécurité 58
VII. Actions en faveur de l'environnement **60**
VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement **61**
1. Projet à venir 61
2. Projet en cours de réflexion 62

I. Rapport moral de la Direction

L'année 2018 marquera le début de changements profonds dans le fonctionnement et l'accompagnement des personnes accueillies en ESAT.

Avec l'arrivée d'une nouvelle direction et de bons nombres de collaborateurs en lien avec des départs en retraite, une nouvelle organisation commence à se mettre en place.

De nombreux défis et enjeux sont à relever :

- Redonner de la cohérence en termes de recrutement des travailleurs handicapés et ce en lien avec le SAMO et tous les partenaires ;
- Mettre en place un service d'accueil et de formation des travailleurs ;
- Mettre en place un groupe de réflexion et de travail sur la remobilisation au travail (ce groupe est composé de personnel des ESAT et des Foyers d'Hébergement) ;
- Renforcer le lien avec les FH, avec la mise en place de réunions de directions ;
- Pérenniser les immersions avec l'IMPro le Galion ;
- Mettre à disposition des travailleurs auprès des FH (cuisine, ménage …) ;
- Continuer dans la formation des travailleurs (RSFP, Cléa, CACES, SST …) ;
- Réfléchir sur la mise en place d'un service d'accompagnement vers l'emploi ;
- …

Les ESAT, comme les autres établissements, sont confrontés à la politique de l'autonomie avec la transformation de l'offre.

La nécessité d'être innovant et performant en termes d'offre est impérative et les ESAT apportent des solutions et des projets pour les personnes accueillies :

- Livraison de bois de chauffage et de caisses à vin par les travailleurs ;
- Partenariat avec les jeans Tuffery ;
- Stage de travailleurs auprès des entreprises locales ;
- Mise à disposition de travailleurs auprès des entreprises locales et des établissements de l'Association « Le Clos du Nid » ;
- …

Evaluation continue du Projet d'Etablissement :

- Une attention à chaque "un" et à son parcours, dès le recrutement, de façon à permettre le plus rapidement possible à la personne de trouver sa place dans l'Institution.
- Favoriser le fait que le travailleur soit le plus possible acteur de son parcours professionnel et qu'il ait prise sur sa vie et ce qui le concerne.

Un meilleur accompagnement des personnes accueillies passe également par un soutien aux équipes :

- Mise en place de réunions animées par le médecin psychiatre ;
- Mise en place des réunions d'équipes ;
- Formations ;
- …

II. Eléments de contexte

1. Organisme Gestionnaire

L'Association « Le Clos du Nid », fondée en 1956 par l'Abbé OZIOL en Lozère (48) et régie par la loi 1901, a pour vocation la prise en charge et l'accompagnement thérapeutiques, éducatifs, scolaires et médicaux d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés. Compte tenu des différentes formes de déficiences des Usagers accueillis, l'Association s'est fixé un objectif de valorisation des capacités de chacun par un accompagnement spécialisé et évolutif tout au long de son parcours, dans les établissements et services, ainsi qu'à l'extérieur.

"Le Clos du Nid" gère 1 034 places d'établissements et services médico-sociaux.

L'effectif de l'Association est de 884 professionnels (personnels éducatifs, aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, médecins psychiatres, psychologues, personnels administratifs…), pour 817,73 ETP.

Au terme de l'année 2018 ici concernée, l'Association est gestionnaire de 21 établissements et services médico-sociaux et d'une Entreprise Adaptée, listés ci-après :

Institutions	Capacité d'accueil au 31/12/2018	Compétence de contrôle et de tarification
IME « les Sapins »	42[1]	Assurance Maladie
IMPro « le Galion »	38[2]	Assurance Maladie
SESSAD « les Dolines »	20	Assurance Maladie
SESSAD Pro	9	Assurance Maladie
ESAT « la Valette »	89	Assurance Maladie
ESAT « de Bouldoire »	65	Assurance Maladie
ESAT « La Colagne »	150	Assurance Maladie
Foyer de vie « Saint Hélion »	24	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « Lucien Oziol »	35[3]	Aide Sociale Départementale

[1] Dont 27 places en internat, 11 places d'accueil de jour et 4 places en centre d'accueil familial spécialisé

[2] Dont 10 places d'accueil de jour

[3] Dont 3 places d'accueil de jour

Foyer de vie « l'Horizon »	42[4]	Aide Sociale Départementale
FAM « de Bernades »	32	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
FAM « Saint Hélion »	12	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
MAS « L'Aubrac »	56	Assurance Maladie
MAS « La Luciole »	60	Assurance Maladie
MAS « d'Entraygues »	60	Assurance Maladie
EATU « La Maison des Sources »	24	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Bouldoire »	61	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement « La Colagne »	130	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Palherets »	81	Aide Sociale Départementale
SATeLi	4	Aide Sociale Départementale
Siège Social		Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale

Institution	Capacité d'accueil au 31/12/2017	Compétence administrative
Entreprise Adaptée du « Gévaudan »	12 postes	DIRECCTE

L'Association est présidée par le Docteur Jacques BLANC. Son Assemblée Générale associe des Membres Actifs, d'Honneur, Honoraires et de Droit. Elle est administrée par un Conseil d'Administration aujourd'hui composé de 19 membres actifs auxquels s'ajoutent 2 membres de Droit (représentants du Personnel).
Son Directeur Général est le garant de la mise en œuvre de la politique associative et des politiques transversales. Il veille à la dynamique globale et au développement des projets, optimise la communication interne et externe et exerce une mission de conseil et de contrôle interne auprès des établissements et services et plus précisément auprès des directeurs et des équipes de direction. De plus, la Direction Générale siège dans différentes instances au niveau National, Régional et Départemental.
Le 25 janvier 2010, l'Association a signé, avec effet rétroactif au 1er janvier, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2010-2014 qui dispose, en article 6-1 que *« L'Association produit et transmet, pour chacun des établissements et services gérés : dès*

[4] Dont 2 places d'accueil de jour

réception de l'arrêté de tarification : un budget exécutoire au sens de l'article R. 314-37 du CASF, avant le 30 avril de l'année suivant l'exercice considéré : un compte administratif au sens des articles R. 314-49 et suivants du CASF, accompagné d'un rapport d'activité détaillé sur l'utilisation des crédits alloués ; ce rapport fera notamment référence à l'affectation des économies de charges issues de la mise en œuvre de la loi du 23 février 2005 et inclura les dispositions prévues à l'article R. 314-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux indicateurs. »
Ce CPOM a fait l'objet de 4 avenants successifs ayant pour objet sa prorogation pour 2015, 2016, 2017 et 2018.

COOPERATION

En 2012, suite aux constats partagés par les Associations « Le Clos du Nid » et l'« Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux » (A2LFS) s'agissant à la fois de la construction indispensable d'une stratégie d'avenir au profit des patients et Usagers des établissements et services gérés, de complémentarités clinique, organisationnelle, administrative, financière et géographique, d'objets sociaux similaires ainsi que de partenariats forts, les deux institutions ont convenu de tisser des liens plus étroits. Cependant, au regard de la force historique de ces deux structures, et des différences juridiques les caractérisant (Reconnaissance d'Utilité Publique et Convention Collective Nationale notamment), une fusion est apparue inenvisageable à court terme. Par conséquent, il a été arrêté de conserver les deux entités sans en modifier ni le projet, ni les statuts, ni la composition.

Prenant en compte ces éléments et les coopérations déjà existantes (mutualisations, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Lozère, etc.), les deux Associations ont engagé une coopération progressive.

En 2013, une première étape a été franchie par la création d'un "Pôle de Compétences Partagées" (PCP). Ainsi les fonctions de Directeurs des Ressources Humaines et de Directeurs des Affaires Financières puis de responsable du Service Droits, Qualité et Développement ont été mutualisées entre les deux Associations, par l'intermédiaire de contrats de mises à disposition. Ce Pôle s'est construit entre 2013 et 2015.

Par la suite, un projet de création d'une troisième association a émergé.

Réunies le 27 avril 2015, les instances statutaires des deux Associations ont pris la décision de mettre en place une Union. Le même jour, l'Assemblée Générale constitutive d'ULISS s'est réunie, suivant les modalités actées par les deux associations (composition paritaire, membres désignés par les deux institutions).

L'objet de cette Union d'Associations est le suivant : " […] *dans le respect du caractère propre et de l'autonomie de chaque Association adhérente, l'Union a pour objet d'élaborer, formaliser, accompagner et évaluer la mise en œuvre des stratégies communes et/ou coordonnées aux membres*".

Sur les années 2017 et 2018, l'association ULISS a été mandataire de gestion des associations « le Clos du Nid » et A2LFS. Malgré la satisfaction partagée de l'ensemble des acteurs sur l'action conduite par cette Union, il est apparu que cette action très intégrée avait été mise en œuvre de

manière anticipée au regard des projets spécifiques en cours de construction (mentionnés ci-dessous) par chacune des associations membres. Ainsi, ULISS ne sera plus mandatée par les deux associations à compter du 1er janvier 2019 sur la gestion de leur établissements et services mais continue à exister et à entretenir les coopérations entre elles.

Actions transversales marquantes de l'année 2018

a. Groupes de réflexion éthique

Par cette démarche l'association ULISS entend :

- créer et maintenir les conditions pour que les droits de la personne, les principes éthiques et les valeurs humanistes soient pris en compte dans chaque établissement, dans chaque service, par chaque intervenant, quelle que soit sa place auprès de la personne accueillie ou accompagnée.
- permettre aux équipes de réaliser des prises en charge de qualité et les soutenir en amenant « une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre ».

L'objectif de ces temps de rencontre et d'échange est donc de permettre aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques tant collectives qu'individuelles, tout en construisant ensemble une démarche destinée à garantir aux usagers des accompagnements de qualité en tentant d'apporter la solution « la moins mauvaise ».

Une expérimentation est conduite depuis trois ans de manière transversale entre les 4 Foyers d'hébergement gérés par les associations membres d'ULISS.

2018 a été l'occasion de faire le bilan de cette action qui a donné pleine satisfaction à tous les acteurs. 2019 sera l'occasion d'un travail d'extension à d'autres établissements et services de l'association.

b. Règlement général sur la protection des données personnelles

L'Union Européenne a produit une obligation devant être mise en place au sein de l'ensemble des pays membres et notamment toutes les collectivités, y compris notre association. Sa mise en œuvre est obligatoire depuis le 25 mai 2018.

En effet, tout organisme conduit à recueillir et traiter des données à caractère personnel est dans l'obligation d'en assurer la protection suivant une méthode spécifique de gestion des risques et à assurer l'implication des acteurs dans la gestion de leurs propres données.

Il y a donc deux objectifs :

- Permettre à chaque citoyen européen de maîtriser le traitement de ses données personnelles (droit de regard, de modification, de retrait, etc.).
- Obliger les organismes traitant les données de mettre en œuvre une action pour éviter une mauvaise utilisation des données personnelles (divulgation, vol, destruction, etc.).

L'enjeu pour notre Association est majeur, car ce règlement est l'occasion d'interroger nos pratiques pour apporter la réponse la plus adaptée possible à notre contexte. Il s'agit pour nous d'être exemplaire en matière de protection de données traitées particulièrement sensibles pour les usagers de nos institutions (données médicales, familiales, intimes, etc.) tout en développant le pouvoir d'agir des usagers sur ces données que nous sommes dans l'obligation de traiter.
2018 a été l'occasion d'effectuer un travail de bilan sur les données détenues et les traitements effectués. 2019 sera l'occasion de débuter ce travail de protection et de mise en action des usagers sur ces données.

c. Réponse aux besoins en santé

Notre Association est un partenaire privilégié des acteurs de santé du département de la Lozère. Cela se traduit notamment par une participation au Groupement Hospitalier de Territoire Lozère (GHT-48) en tant que représentant du Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont notre Association est membre. D'autre part, la coordination de la filière " Handicap" du GHT a été confiée au Médecin conseiller-technique de notre Association

Au regard des caractéristiques du territoire, l'Hôpital Lozère a voulu proposer une réponse particulièrement adaptée à l'accueil sanitaire des personnes en situation de handicap. Cette action se caractérise notamment par deux axes de travail pour lesquels une coopération étroite entre nos services a été mise en place afin d'assurer la réponse la plus pertinente possible : l'accueil aux urgences et un service de consultations dédiées. Outre l'occasion d'échange représentée par

les réunions régulières du GHT, des représentants du personnel du CH-48 participent fréquemment aux réunions de coordination du personnel infirmier de nos établissements.

- Accueil aux Urgences

Le travail de coopération en cours consiste à assurer un accueil optimal des personnes en situation de handicap présentant des troubles de la communication ou des difficultés motrices venant rendre difficile la réponse au besoin de soins. Ainsi, pour une meilleure connaissance des personnes en situation de handicap (pathologies, caractéristiques personnelles, mode relationnel, besoins spécifiques, etc.) et pour une coopération plus étroite entre les établissements médico-sociaux et le service des Urgences des stages d'immersion ont été organisés dans les deux sens (Urgences <> ESMS) pour les personnels infirmiers du CH-48 et ceux de nos établissements. De même la possibilité d'un appel direct au cadre infirmier des Urgences permet à présent d'optimiser à l'avance le transfert et l'accueil des résidents de nos établissements.

- Handiconsult 48

Sur le site de Marvejols de l'Hôpital Lozère, un service de coordination dédié à l'accueil en consultation des personnes en situation de handicap a été mis en place afin d'assurer un déroulement sans difficulté des consultations nécessaires à une bonne prise en charge ; un dispositif analogue est en voie d'organisation au niveau de l'Hôpital de Mende. Préparation en amont, horaires adaptés, accompagnement spécifique, etc. sont autant de moyens mis en place pour assurer la réussite de chaque consultation. L'infirmière coordinatrice de ce service a bénéficié de stages d'immersion en ESMS destinés à la familiariser avec les personnes en situation de handicap. Depuis septembre 2018 plus de soixante-dix personnes ont déjà bénéficié de cet accompagnement dont près de 50% provenant de MAS c'est à dire présentant des handicaps sévères.

d. CPOM

L'année 2018 a été marqué par un travail de réflexion de fond sur les enjeux pour les établissements et services de l'association pour les années à venir afin de les contractualiser avec nos autorités de contrôle et de tarification.

Ce travail a mobilisé l'ensemble des équipes et des administrateurs. D'abord effectué un diagnostic, notamment par les forces et faiblesses de chaque institution, puis analyser les politiques publiques en matière d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap pour dégager des axes de transformation pour mettre une action exemplaire au profit des usagers de nos institutions.

Ce travail a permis d'aboutir à la proposition des grands objectifs suivants :

- Inclusion : développer des actions d'inclusion sociale, culturelle, d'hébergement etc. en faveur des usagers de nos institutions
- Décloisonnement de l'accompagnement : proposer à chaque usager un accompagnement « sur mesure » en modulant, adaptant, coopérant plus avant.
- Soutenir les usagers au quotidien et dans leur souhait : trouver les moyens adapter pour assurer un quotidien de qualité et étayer les usagers dans leur projet d'évolution de leur projet de vie.
- Accentuer la spécialisation de l'action pour répondre à des besoins spécifiques : autisme, polyhandicap, vieillissement, etc.
- Conforter les organisations pour assurer un accompagnement de grande qualité
- Ancrer l'ouverture sur l'environnement

Sur cette base, l'année 2019 sera celle des négociations avec les autorités de contrôle et de tarification en vue d'une mise en œuvre du CPOM au 1er janvier 2020 pour 5 ans.

2. Présentation de l'établissement

1- Positionnement, Histoire et Engagements de l'établissement

Catégorie d'établissement : ESAT
FINESS : 480 780 428
Capacité : 65
Caractéristiques du handicap des Usagers : Handicap Mental
Mode de fonctionnement : externat
Nombre de jours d'ouverture : 256

Accueil des Usagers : L'E.S.A.T. de Bouldoire accueille des adultes reconnus en situation de handicap par la C.D.A.P.H. et ayant une orientation vers le travail protégé, présentant des déficiences intellectuelles et des troubles psychiques dont les manifestations ne leur permettent pas d'accéder à une autonomie professionnelle en milieu ordinaire.

Caractéristiques des travailleurs handicapés :

♦ Déficience intellectuelle légère à moyenne.
♦ Troubles psychiatriques graves de type psychose se traduisant par des troubles de la personnalité et des capacités relationnelles.
♦ Troubles de la conduite et du comportement.
♦ Trisomie 21.

2- Valeurs et principes de l'établissement

Principe transversal *: Les valeurs défendues par les trois ESAT, le sont pour l'ensemble des parties prenantes (usagers, professionnels, administrateurs, familles, partenaires…)*

- **Une tension structurelle entre production et accompagnement**

Les ESAT sont des entreprises mais pas tout à fait comme les autres, ce sont des entreprises de travail protégé.
Quelle que soit la situation de production et la pression sur celle-ci, l'activité doit rester soutenable pour l'Usager.
Réaffirmer que l'ESAT est un établissement médico-social et que le travail est avant tout un support à l'accompagnement.

- **Une évolution des ESAT** : de l'occupationnel vers la réalité du travail effectif.

Il s'agit alors de favoriser une confrontation à l'ordinaire du travail, de façon à donner du sens à l'activité professionnelle en ESAT.

- **Une démarche d'individualisation et de prise en compte de la parole des personnes accompagnées**.

Une attention à chaque "un" et à son parcours, dès le recrutement, de façon à permettre le plus rapidement possible à la personne, de trouver sa place dans l'institution.
Favoriser le fait que le travailleur soit le plus possible acteur de son parcours professionnel et qu'il ait prise sur sa vie et ce qui le concerne.
La parole constitue un support d'accompagnement essentiel et chaque travailleur en situation de handicap doit pouvoir s'exprimer, être écouté, et voir sa parole prise en compte.

- **Une démarche de professionnalisation**

Parier sur les capacités d'apprentissage et de qualification des personnes accompagnées.
La polyvalence est facilitée mais ne doit pas être imposée.

3- Organigramme de l'établissement

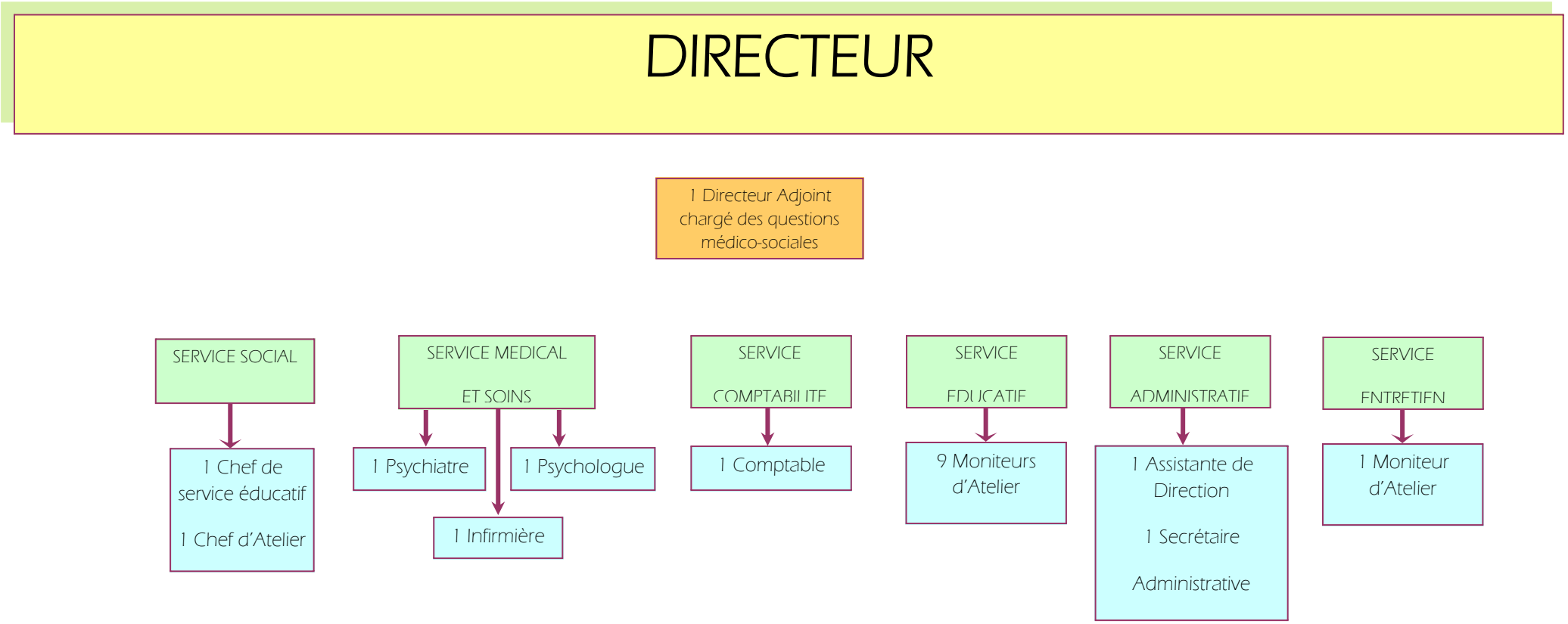

3. Modalités d'accueil

Les horaires de travail collectifs sont : du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Pour le pressing : 8h30 à 12h et de 13h à 18h15 du mardi au vendredi.

Les congés : les travailleurs bénéficient de 5 semaines de congés et, depuis le 1er juin 2014, de 3 journées mobiles accordées par le directeur de l'établissement.

Les activités proposées au sein de l'établissement sont les suivantes :

ATELIERS ET SERVICES
Blanchisserie Situés sur deux sites, les ateliers Blanchisserie permettent d'assurer l'entretien du linge Plat et des vêtements de travail. Ces ateliers proposent aux Usagers de l'ESAT de multiples activités de différentes difficultés. Ainsi, le personnel peut réaliser des opérations de tri, de lavage, de calandrage et de pliage
Lingerie Cette unité assure l'entretien du linge spécifique des professionnels et des particuliers. Ouverte au public, elle intervient sur des travaux divers : couture, marquage, repassage, pliage, rangement
Pressing : sur le site de la Canourgue : entretien du linge délicat des particuliers. Ouvert au public, intervient sur des travaux de lavage et repassage du linge
Couture (depuis novembre 2018) : sur le site de l'ESAT Bouldoire : travaux de couture, en lien avec le travail pour les jeans Tufféry à Florac. Intervient également pour des petits travaux de couture pour des Usagers d'autres établissements

4. Coopération/mutualisation

Actions de partenariat avec autres établissements :

En 2018, nous avons décidé de poursuivre le partenariat avec l'IMPro Le Galion, établissement de l'association « Le Clos du Nid ».

Il nous a effectivement semblé essentiel de permettre à ces jeunes de venir découvrir les diverses activités de l'ESAT, et d'en retenir l'une ou l'autre comme support à des journées d'inclusion ou d'apprentissages concrets de certaines productions.

- Avec l'IMPro « le Galion », nous avons donc organisé un programme de journées ***d'immersion*** des jeunes sur les différents ateliers de l'ESAT.

Buts de la démarche : Proposer la découverte du monde du travail protégé dans la perspective de futurs parcours professionnels proposés à ces jeunes. Accompagner chaque jeune dans une première approche de la réalité du travail : présence, horaire, règlement, travail d'équipe, qualité, rythme, chronologie, respect des consignes, sécurité…. Les éducateurs du Galion, présents lors de ces journées d'immersion, et les moniteurs des ateliers ont déterminé des phases d'apprentissage avec fiches pédagogiques.

Ces expériences s'avèrent très enrichissantes pour les différents acteurs et c'est pourquoi ces partenariats se poursuivent et vont encore se structurer en 2019. Au-delà de la découverte, ces échanges vont permettre une plus large ouverture et une meilleure connaissance de l'ESAT à des populations qui n'étaient pas forcément des postulants immédiats (mineurs) ou intéressés par les activités de l'ESAT Bouldoire.

5. Relation avec les familles d'Usagers

Les évolutions introduites par les dernières lois ont résolument engagé les institutions du secteur social et médico-social dans une redéfinition de leurs modes de relation avec les Usagers et leurs familles. La légitimité de ces actions repose donc aujourd'hui sur la capacité des établissements à s'adapter aux besoins de l'Usager et aux attentes des familles, afin de leur apporter une réponse personnalisée et adaptée. Dans ce processus, les familles se situent comme partenaires tant dans la définition et la mise en œuvre du projet personnalisé, que dans leur participation à la vie institutionnelle. L'efficience de ce partenariat repose sur la connaissance qu'ont les professionnels de l'impact du handicap (moteur, intellectuel et/ou psychique) sur la dynamique familiale d'une part, et d'autre part, des enjeux de la relation entre les familles, l'équipe et l'institution.

Les personnes accompagnées étant des adultes, les relations avec les familles ne sont alors pas systématiques et ont lieu :

- Lorsqu'elles sont « représentant légal »

- Lorsqu'elles s'impliquent dans la situation et sont demandeuses de liens et si ce lien est bénéfique pour la personne (et avec l'accord de cette dernière)

- Lorsque la personne elle-même le souhaite. L'Association est tout à fait consciente que les familles et proches assurent le plus souvent une continuité de repères et de présence « soutenante » dans le parcours des personnes en situation de handicap, au côté des établissements et services. Ils constituent donc toujours pour elle des interlocuteurs légitimes (cf. : APEFAO).

III. Activité de l'établissement

1. Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation

A. *Rappel des missions du S.A.M.O. et de ses évolutions récentes :*

Le S.A.M.O. est un service dédié à la gestion du parcours des usagers (admissions, mouvements internes et sorties), au sein de 12 établissements (4 Foyers d'hébergement, 4 ESATs, 4 M.A.S.) et un service (Service d'Accompagnement du Temps Libéré), dans le cadre du pôle de compétences partagées de l'association « Le Clos du Nid » et de « l'A.L.L.F.S. ».

Ses missions sont les suivantes :

- Etudier la recevabilité des candidatures.
- Favoriser la synergie des mouvements entre établissements, de coordonner le processus d'admission entre les structures.
- Mener à bien les orientations internes et externes.
- Favoriser les partenariats et la transversalité du dispositif.
- Développer l'information des différentes offres de services proposées et constituer un service « ressources » (accueil, documentations, base de données…).
- Etre un observatoire, un outil de pilotage, un service novateur et facilitateur.

Depuis 2016, le S.A.M.O. est l'un de ses services de la Direction Générale, avec un professionnel dédié, l'objectif étant de poursuivre l'ancrage de ce service.

En mars 2017, au regard de la réussite de l'expérimentation S.A.M.O. pour les Usagers d'E.S.A.T./Foyer d'hébergement et afin de répondre aux exigences règlementaires et aux ambitions de spécialisation, les Maisons d'Accueil Spécialisés, gérées par l'A2LFS et le Clos du Nid rejoignent le service avec notamment, la mise en place d'une commission d'admission commune et d'un dossier unique d'admission mis en ligne sur le site web de l'association.

En 2018, dans un souci d'amélioration du fonctionnement du S.A.M.O. Foyers d'hébergement/ESAT, notamment dans la réponse aux demandes des personnes, une nouvelle procédure est mise en place avec l'appui d'une direction d'établissements chargée du fonctionnement de ce service. Une fonction de secrétariat est venue compléter l'organisation du service afin d'offrir une réponse systématique à toute demande des personnes et une meilleure traçabilité des demandes et réponses.

B. *Le SAMO Foyers d'Hébergement / ESATs en 2018*

A. ***Profil des Candidatures externes***

a) Origine des Candidatures

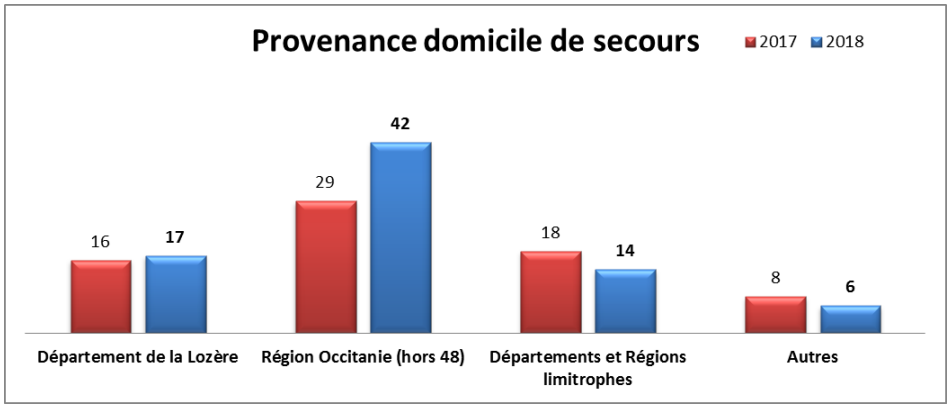

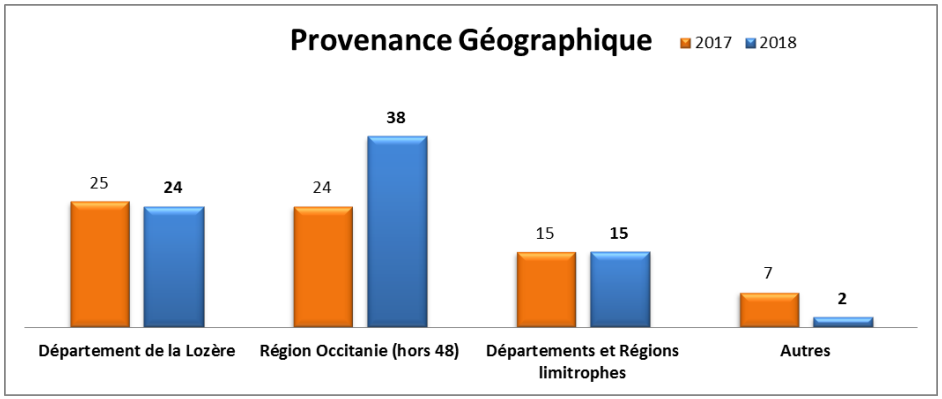

L'étude de l'origine des candidatures des personnes met en évidence une tendance déjà à l'œuvre en 2017 : un recentrage du recrutement sur le département de la Lozère et sur la Région Occitanie.
Les départements ou régions limitrophes sont essentiellement ceux desservis par l'Autoroute A75.
En effet, les personnes accueillies sont de plus en plus vigilantes quant aux possibilités de transport en commun et aux temps de déplacement pour se rendre chez leurs proches.

L'augmentation des candidatures provenant d'établissements de la Région Occitanie (14 candidatures supplémentaires en 2018) est le reflet de partenariats nouveaux avec des établissements pour enfants (I.M.E., I.M.PRO, I.T.E.P.) de cette Région.

b) Type de provenance

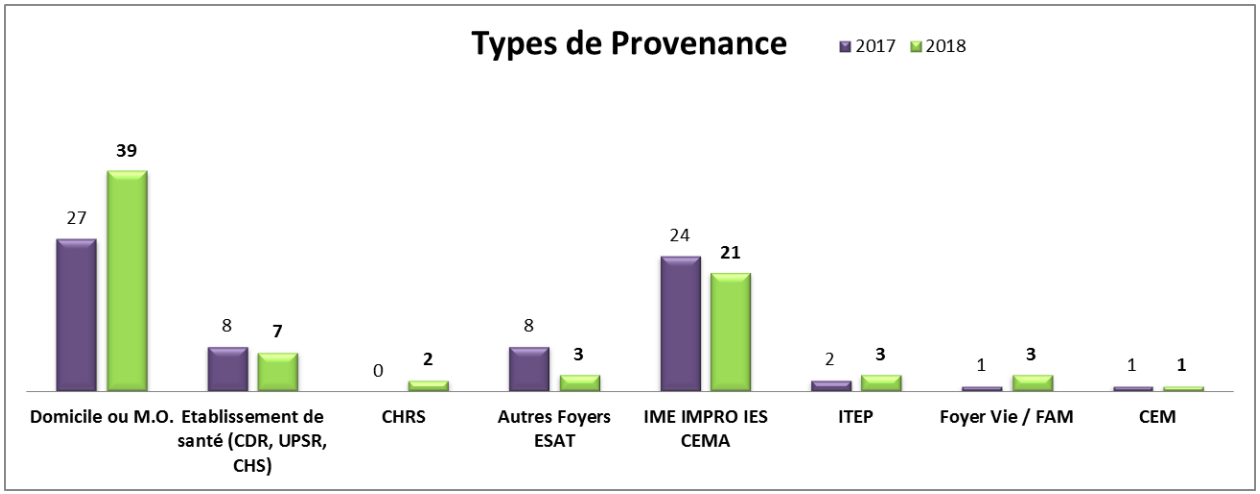

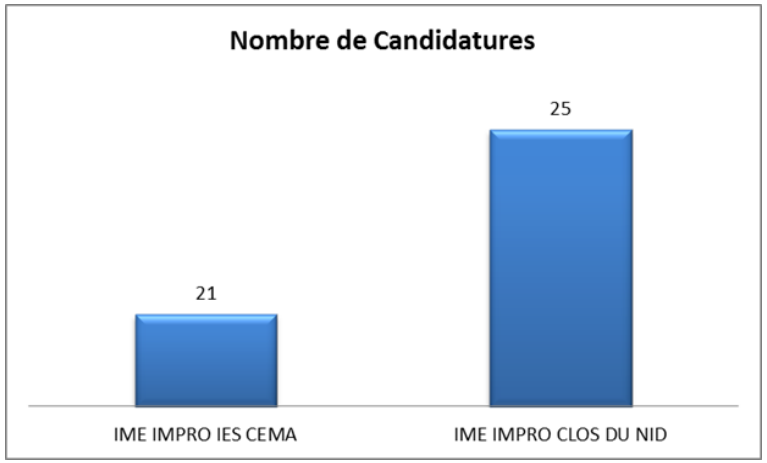

Les candidatures de personnes vivant à leur domicile avec, pour la plupart d'entre elles, un accompagnement de type S.A.V.S., S.A.M.S.A.H., P.C.P.E, C.M.P., sont de plus en plus nombreuses. Ces situations sont souvent sans solutions à proximité de leur domicile et complexes, parfois dégradées par le fait de ne pas avoir de réponses institutionnelles mais aussi par la multiplicité des intervenants.

Les candidatures provenant d'établissements de soins psychiatriques sont stables tout comme celles provenant d'I.T.E.P.

Les candidatures provenant des établissements pour enfants sont en nette augmentation (22 candidatures supplémentaires en 2018). En effet, aux 21 candidatures reçues en 2018, il faut ajouter celles adressées par l'I.M.E. et l'I.M.PRO de notre Association que nous avons depuis 2018 considérées en tant que mouvements internes.

c) Traitement des Candidatures

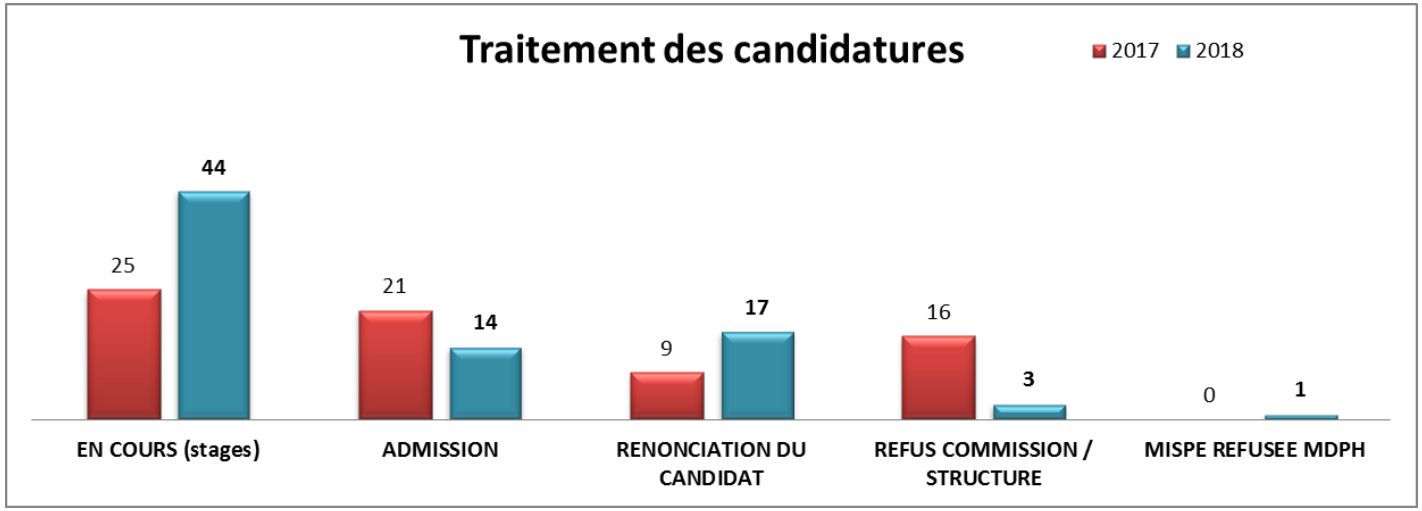

Des candidatures étudiées en 2017 ont bénéficié d'une admission en 2018, ce qui n'apparaît pas sur ce document.
Les stages proposés sont censés permettre à la personne de vérifier si l'établissement peut correspondre à ses attentes et besoins mais il s'agit aussi pour les établissements de vérifier s'ils sont en capacité d'accompagner le candidat.
Les renonciations des candidats sont plus importantes cette année et ce pour deux raisons : pour certains, l'acceptation de l'orientation vers le milieu protégé est douloureuse et peut prendre du temps. Pour d'autres, des places se sont libérées à proximité de leur domicile, notamment pour les Foyers et ESAT en milieu rural voire péri-urbain.
Les refus de la commission SAMO ou des structures sont en nette diminution en 2018, notamment depuis la mise en place d'un nouveau fonctionnement de la commission.
Une Mise en Situation Professionnelle en ESAT a été refusée par la M.D.P.H. 48 estimant que la personne ne relevait pas d'une orientation en milieu protégé.

La Mise en Situation Professionnelle en ESAT peut avoir pour objectif, soit de compléter ou confirmer l'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, soit de mettre en œuvre les décisions d'orientation professionnelle prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
Elle est prescrite par la MDPH et s'effectue dans le cadre d'une convention. Elle est d'une durée de 10 jours ouvrés maximum.

d) Choix d'hébergement et d'ESAT des candidats et proposition du SAMO

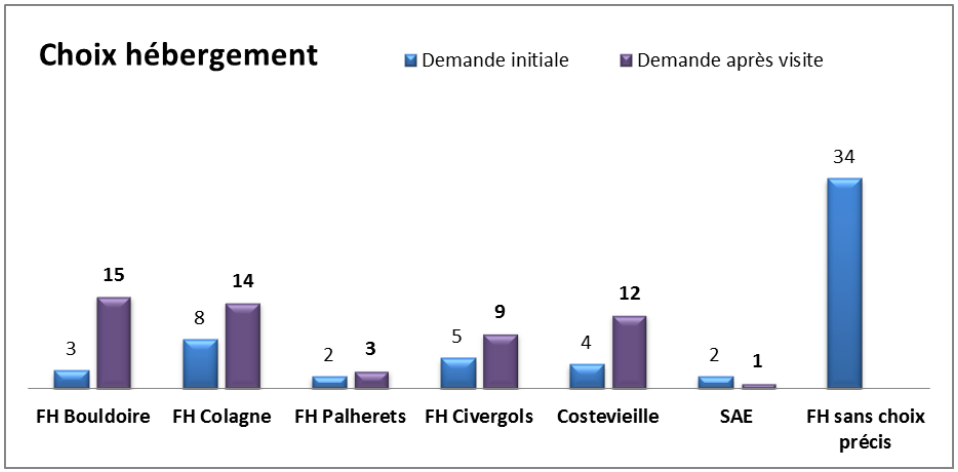

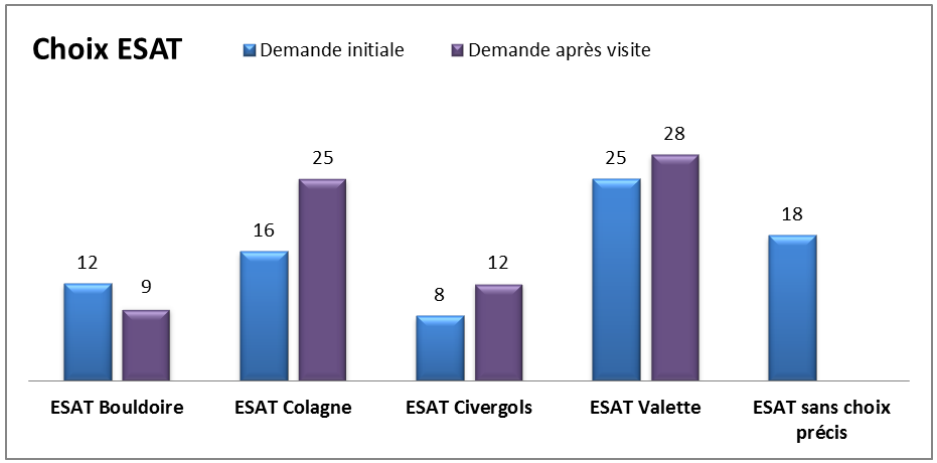

34 personnes nous sollicitent pour un hébergement en Foyer sans choix préalable. Le choix de l'hébergement se fait souvent après la visite et en fonction de nos propositions sur la base des désirs et des besoins exprimés par la personne mais aussi en fonction de la disponibilité de nos structures.

Concernant les ESAT, le choix d'une activité est souvent établi avant la visite mais malgré tout, il peut s'affiner ou évoluer à l'issue de celle-ci. Les candidats souhaitent souvent visiter plusieurs ESAT et la confrontation entre l'idée qu'ils se font d'une activité et la réalité entraine alors un choix nouveau.

La commission peut également orienter les personnes vers un certain type d'activités en fonction de leurs besoins, de leurs possibilités et des disponibilités des ateliers.

e) Rapport demande / proposition

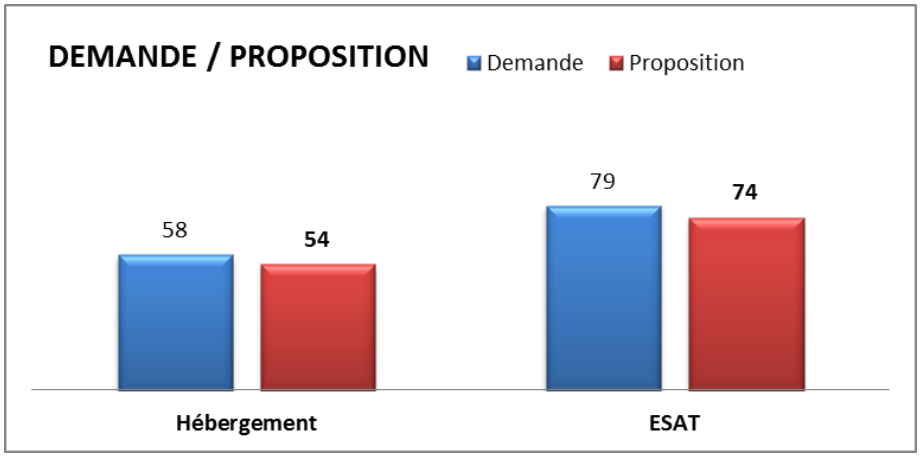

Ce tableau représente la demande du Candidat en terme d'accompagnement, les propositions concernent ici la réponse que nous lui faisons.

B. ***Profil des mouvements des Usagers***

Les mouvements internes représentent la mobilité des Usagers accueillis au sein des structures, toutes confondues, de l'Association Le Clos du Nid et du Foyer d'hébergement ESAT de Civergols de l'A2LFS.

1.Origine des Candidatures

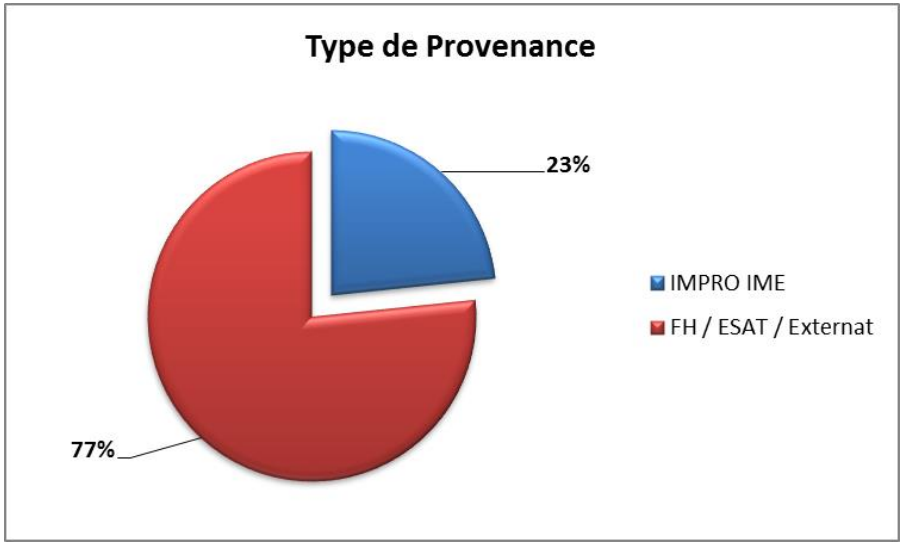

107 demandes de mouvements en interne ont été traitées en 2018. Ces possibilités permettent de maintenir les personnes dans le dispositif associatif et de leur apporter, autant que possible, choix et bien-être.
La notion de « parcours » est aujourd'hui bien intégrée aux pratiques des E.S.A.T et Foyers d'Hébergement.

Les candidatures provenant de l'I.M.E. « Les Sapins » et de l'I.M.PRO « Le Galion » ont été considérées en 2018 comme du mouvement interne attestant du parcours possible d'une personne au sein de nos structures.

2.Type de Candidatures

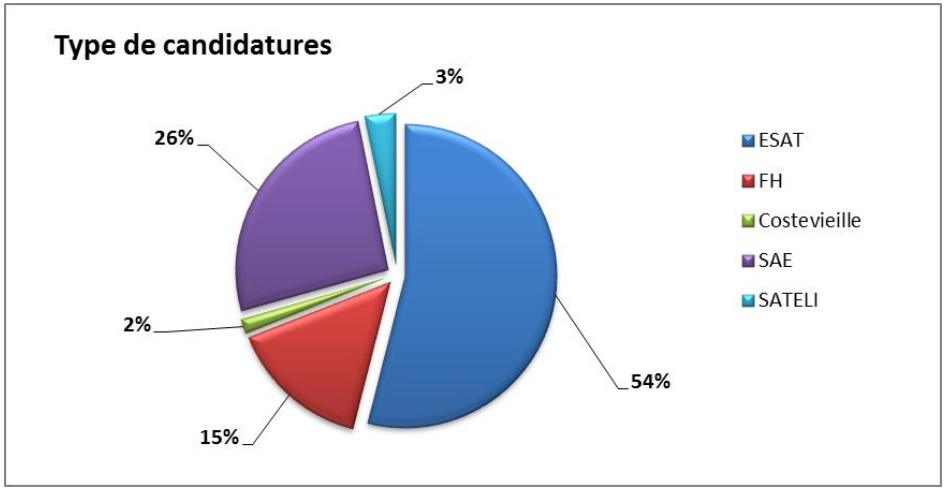

Les demandes de mouvement sont en majorité des souhaits de changement d'activité ou d'ESAT facilités par la variété des activités proposées.

3.Traitement des candidatures

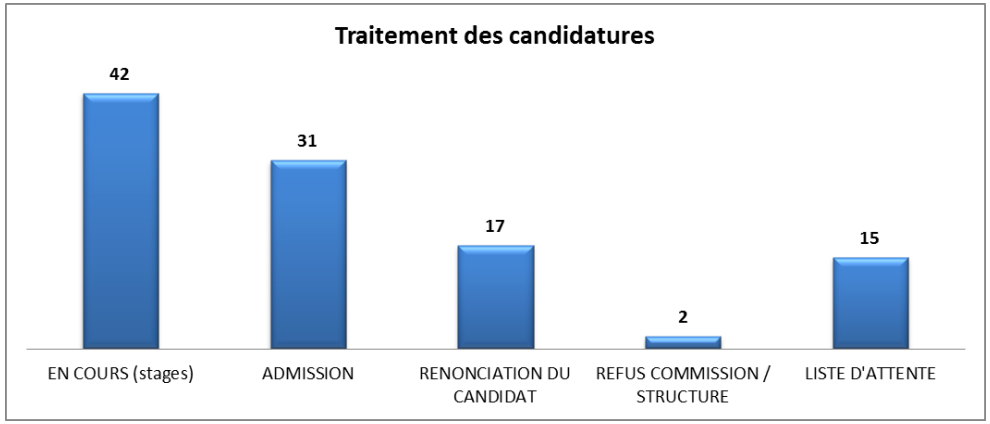

En fonction du choix d'atelier d'ESAT ou de dispositif d'hébergement, nous avons été dans l'obligation de positionner des personnes en liste d'attente.

4. Choix d'Hébergement des Candidats

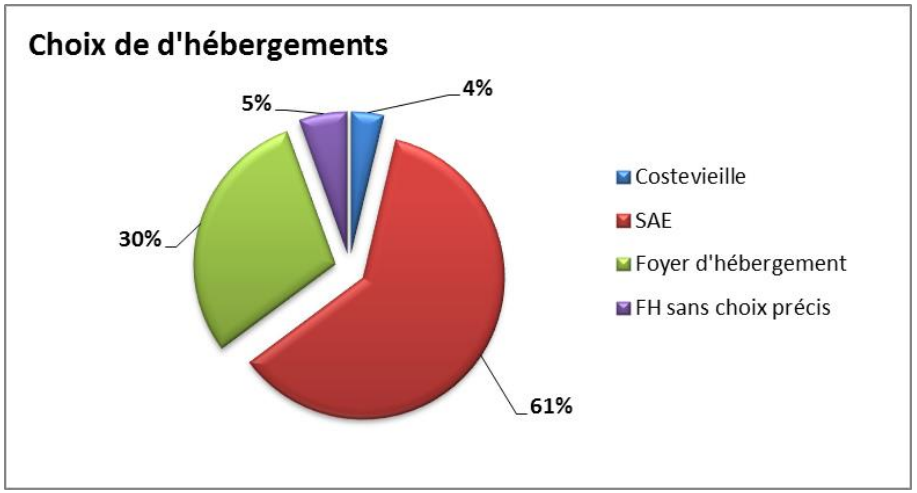

L'étude des demandes de mouvement au sein de l'association fait clairement apparaitre un attrait des personnes pour un accompagnement de type S.A.E., facilité par la location d'appartement comme variable d'ajustement.

Il correspond à une évolution engagée depuis plusieurs années et exprimée par les personnes accueillies : « je veux vivre comme tout le monde ».

5. Choix d'ESAT des Candidats

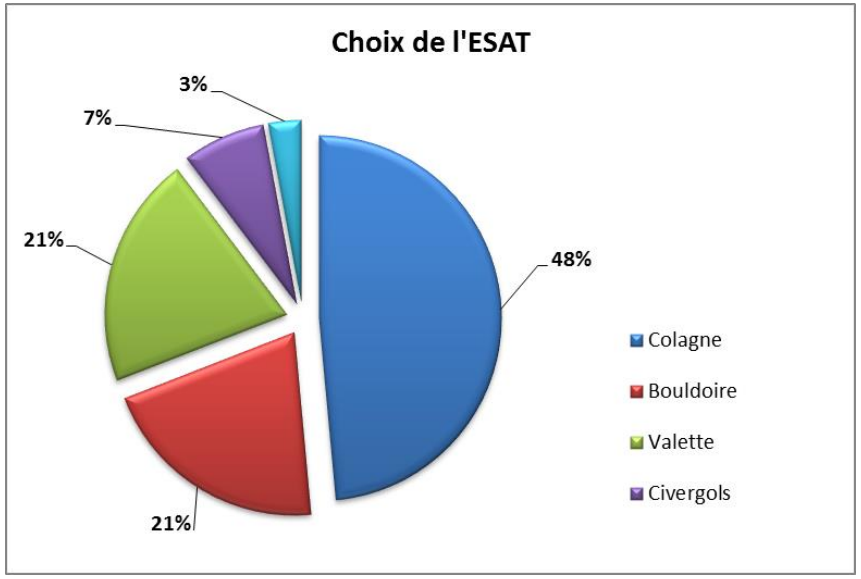

L'ESAT Colagne est l'ESAT le plus sollicité par les personnes déjà accompagnées dans nos structures.

C. *Perspectives pour les années à venir de l'établissement*

Projets à venir

Une réflexion portée par l'association autour d'un dossier unique de candidature pour l'ensemble des établissements accueillant des adultes est en cours et serait facilitateur des démarches et du parcours des personnes au sein de notre association.

L'intégration de la nomenclature des besoins « SERAFIN » dans ce dossier devrait permettre de mieux orienter les personnes vers les nombreux dispositifs proposés par les structures (travail à temps partiel, habitat inclusif…) et ce dès la candidature des personnes.

D'ores et déjà, pour les candidatures provenant d'établissements disposant du logiciel OGIRYS, le choix a été fait par le SAMO d'utiliser les données préalablement enregistrées dans le dossier de l'usager avec un accord écrit des candidats. Ce qui évite aux personnes et aux partenaires de constituer à chaque demande un nouveau de dossier de candidature, ceci dans le but de simplifier les démarches administratives.

Le SAMO va participer, en février 2019, pour les établissements relevant de son périmètre d'action, au déploiement du logiciel Via trajectoire en lien avec la M.D.A. de la Lozère ce qui devrait permettre un meilleur suivi des orientations et de la gestion de la liste d'attente.

Le travail de partenariat déjà engagé depuis plusieurs années doit être entretenu car garant du nombre de candidatures qui nous sont adressés. En 2018, 13 visites collectives de nos Foyers d'hébergement et ESAT ont été réalisées pour des professionnels et usagers de diverses structures (Centre de Réadaptation, I.M.E., I.T.EP., I.M.PRO…) et 13 présentations du dispositif SAMO aux professionnels des MDPH, CMS, CHS ont été effectuées.

Enfin, le professionnel en fonction de coordination au sein du SAMO est en cours de formation de Master1 « Cadre Coordonnateur de Parcours et de Projets », ce qui appuie l'objectif de consolidation du SAMO.

Projets en cours de réflexion

Une réflexion doit être menée concernant la procédure SAMO auprès des M.A.S. car des difficultés dans la mise en œuvre des admissions ont permis de mettre à jour des besoins d'amélioration notamment au moment où une place se libère, de manière malheureusement la plupart du temps imprévu.

Il sera également nécessaire de réfléchir aux modalités de mise à jour de la liste d'attente et d'envisager un développement du partenariat afin de faciliter les candidatures.

2. Quantitatif

⇨ Internat, Accueil de jour, nombre d'actes

Activités en journées	N	N-1	N-2	N-3
Théorique	16 640	16 640	16 705	16 640
Réalisé	13 699	12 815	13 269	14 204
Taux d'occupation	79,32 %	77,01 %	79,43 %	85,36 %

Activité	Médiane 2017 ESAT - 51 à 100 places		
	National	Régional	Lozère
Taux de réalisation de l'activité	97,54%	97,48%	99,85%
Taux d'occupation des lits ou des places financées	92,48%	91,08%	85,67%
Nbre moyen de journées d'absence	32,58	33,34	14,08
File active	80,5	83,5	110,5
Taux d'admission sur les places financées	7,07%	8,89%	17,80%
Taux de rotation des Usagers accompagnés	6,86%	8,24%	17,22%

Absentéisme des Usagers en nombre de jour	Absences injustifiées	Arrêt de travail	
		Maladie	Accident de travail
	187	774	-

Absence moyenne	
Nombre moyen de jours d'absence par Usager *(= nombre de jours d'absences divisé par le nombre d'usagers ayant été absent au moins une fois)*	*31*

3. Qualitatif

C. *Profil des Usagers accueillis*

a. *Sexe*

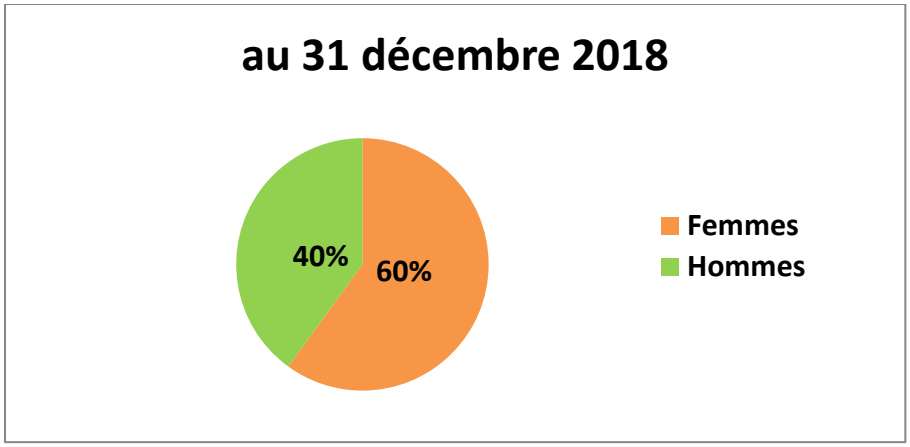

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	39	60 %
Homme	26	40 %

b. *Tranche d'âge*

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 18 à 19 ans	0	
de 20 à 24 ans	12	18 %
de 25 à 29 ans	7	11 %
de 30 à 34 ans	15	23 %
de 35 à 39 ans	11	17 %
de 40 à 44 ans	3	5 %
de 45 à 49 ans	7	11 %
de 50 à 54 ans	6	9 %
de 55 à 59 ans	4	6 %

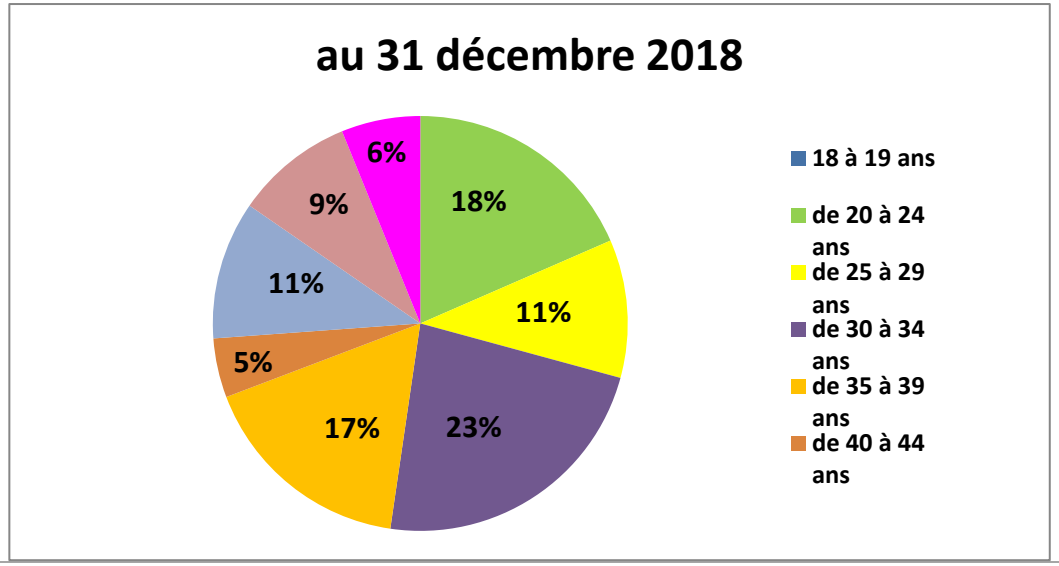

Répartition par âge des Usagers	Médiane 2017 ESAT - 51 à 100 places		
	National	Régional	Lozère
de 18 à 20 ans		*1,59%*	*9,74%*
de 21 à 24 ans	*9,36%*	*10,34%*	*16,08%*
de 25 à 29 ans	*13,29%*	*13,07%*	*13,75%*
de 30 à 34 ans	*12,88%*	*12,65%*	*15,37%*
de 35 à 39 ans	*12,99%*	*12,58%*	*17,18%*
de 40 à 44 ans	*12,77%*	*12,60%*	*7,19%*
de 45 à 49 ans	*12,99%*	*11,73%*	*8,94%*
de 50 à 54 ans	*11,46%*	*10,76%*	*5,31%*
de 55 à 59 ans	*7,22%*	*7,33%*	*5,31%*
de 60 à 74 ans	*1,14%*	*1,13%*	*0,56%*

c. Origine des Usagers

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	24	37 %
Départements Limitrophes hors Région (15, 43, 07)	4	6 %
Région Occitanie (hors Lozère)	22	34 %
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)	7	11 %
Autres	8	12 %

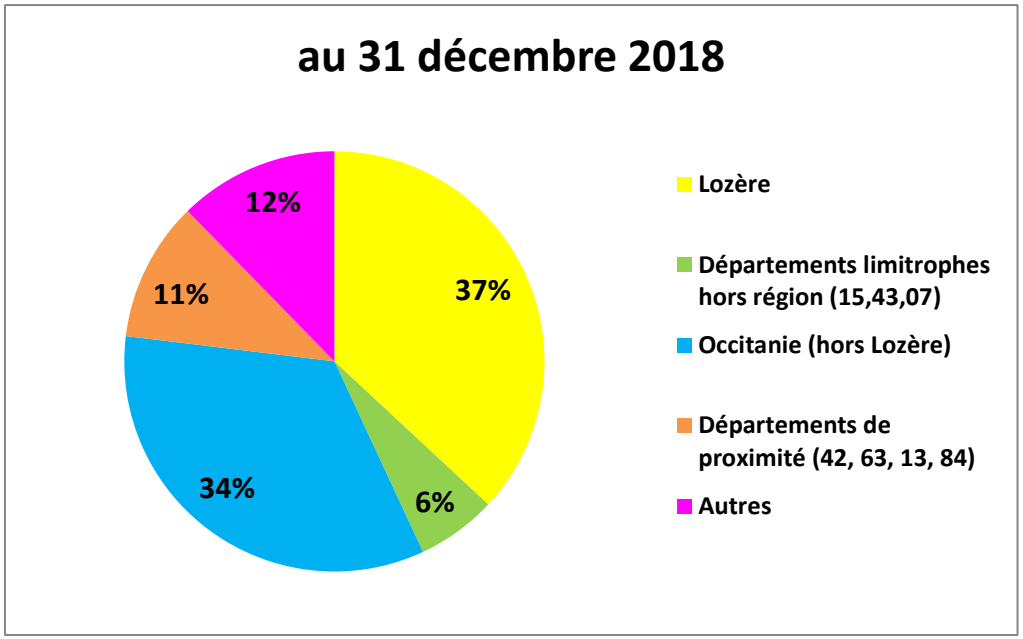

Provenance	Nombre	Pourcentage
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	8	12 %
Provenant d'un établissement de santé	4	6 %
Provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile)	53	82 %
Provenance inconnue	-	-

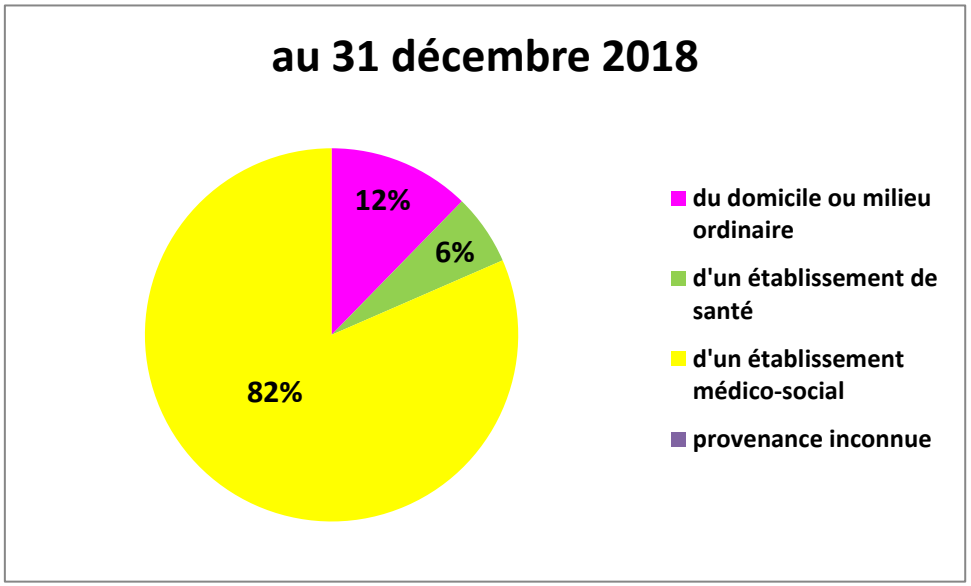

Provenance des Usagers	Médiane 2017 ESAT - 51 à 100 places		
	National	Régional	Lozère
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*26,12%*	*24,75%*	*6,54%*
% provenant d'un établissement de santé	*1,22%*	*3,43%*	*14,91%*
% provenant d'un établissement médico-social	*62,57%*	*70,37%*	*78,56%*
% provenance inconnue	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

d. Typologie des handicaps principaux

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	**2**	**3 %**
Autre type de déficience	**1**	**2 %**
Cérébro-lésion	**1**	**2 %**
Déficience du langage et des apprentissages	**3**	**5 %**
Déficience intellectuelle	**29**	**48 %**
Déficience métabolique	**2**	**3 %**
Déficience motrice	**2**	**3 %**
Déficience visuelle	**-**	**-**
Polyhandicap	**-**	**-**
Troubles du comportement et de la communication	**-**	**-**
Troubles du psychisme	**21**	**34 %**
Diagnostic en cours	**-**	**-**

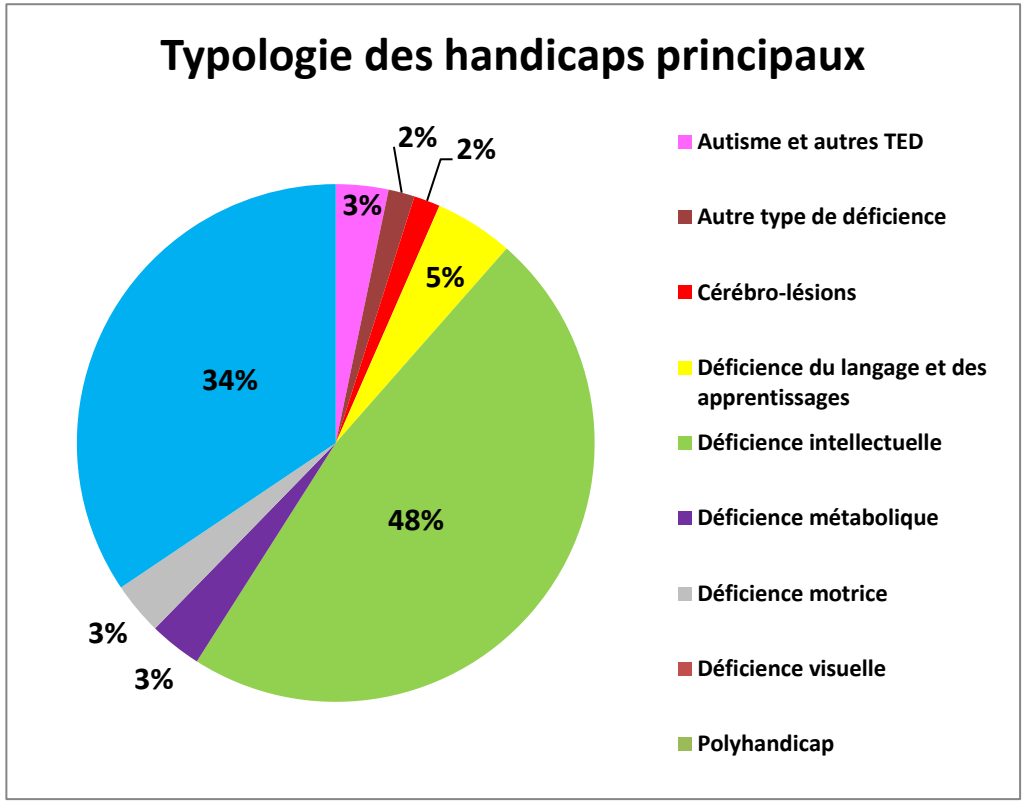

Répartition des Déficiences principales	Médiane 2017 ESAT - 51 à 100 places		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*58,80%*	*55,51%*	*44,67%*
% Autisme et autres TED	*0,00%*	*0,00%*	*1,13%*
% Troubles du psychisme	*17,76%*	*29,34%*	*45,97%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*0,00%*	*0,00%*	*0,56%*
% Déficiences auditives	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences motrices	*0,00%*	*0,00%*	*1,69%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*3,00%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*2,44%*
% Polyhandicap	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*0,00%*	*0,00%*	*0,56%*
% Diagnostic en cours	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Autres types de déficiences	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

e. Typologie des handicaps associés

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	-	-
Autre type de déficience	2	4 %
Cérébro-lésion	-	-
Déficience du langage et des apprentissages	2	4 %
Déficience intellectuelle	21	46 %
Déficience métabolique	10	22 %
Déficience auditive	-	-
Déficience motrice	2	4 %
Déficience visuelle	1	2 %
Troubles du comportement et de la communication	2	4 %
Troubles du psychisme	6	13 %
Diagnostic en cours	-	-

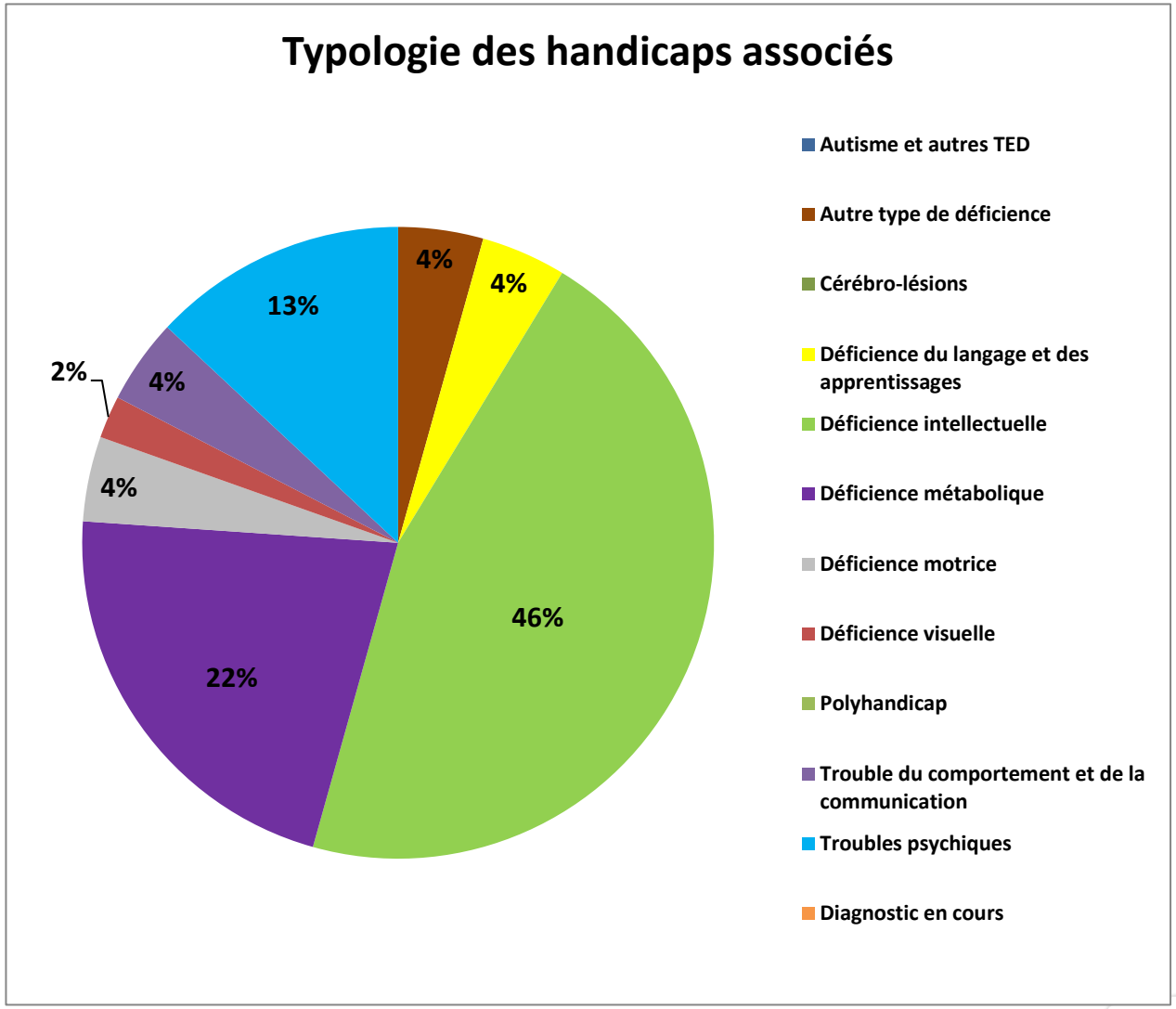

Répartition des Déficiences secondaires	Médiane 2017 ESAT - 51 à 100 places		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*4,50%*	*3,79%*	*35,35%*
% Autisme et autres TED	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% troubles du psychisme	*4,76%*	*1,80%*	*11,87%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*0,00%*	*0,00%*	*5,87%*
% Déficiences auditives	*0,00%*	*0,00%*	*3,44%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*0,00%*	*0,56%*
% Déficiences motrices	*0,00%*	*0,00%*	*2,81%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*1,75%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*0,63%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*0,00%*	*0,00%*	*14,31%*
% Autres types de déficiences	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées	**8**	**28**	**4**	**25**	**-**	**-**

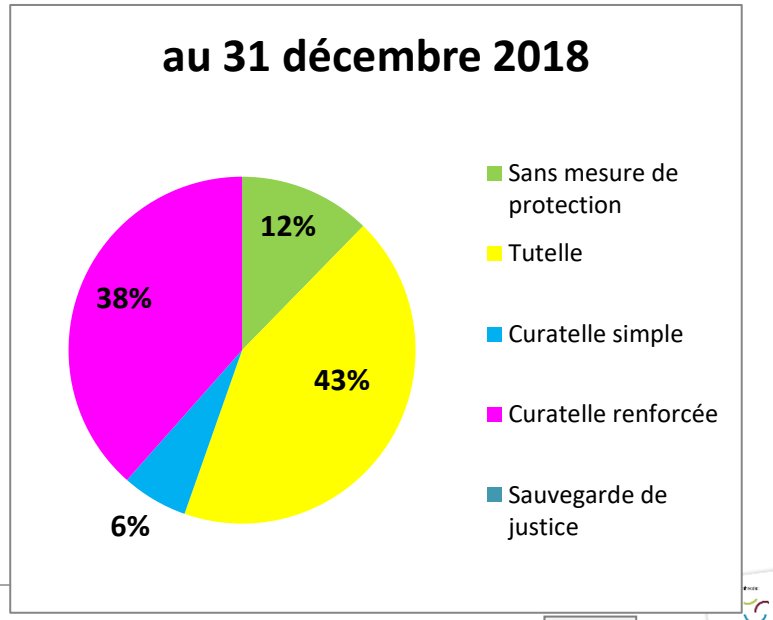

Protection juridique	Médiane 2017 ESAT - 51 à 100 places		
	National	Régional	Lozère
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	52,76%	53,43%	80,52%

g. Sorties définitives

Sortie définitive	N	N-1	N-2	N-3
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement				
Décès				
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)	**3**	**2**	**1**	**1**
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)	**4**	**5**	**7**	
Admission en EHPAD	**1**	**3**		
Admission dans un établissement sanitaire				
Autre	**2**		**2**	

Motif ou destination des sorties définitives	Médiane 2017 ESAT - 51 à 100 places		
	National	Régional	Lozère
DMS d'accompagnement des Usagers sorties définitivement	2 979,00	2 523,29	2 313,77
% de sorties par décès	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% de sorties par hospitalisation	*0,00%*	*0,00%*	*2,50%*
% de sorties par retour à domicile ou milieu ordinaire	*50,00%*	*51,32%*	*26,79%*
% de sorties suite à une réorientation vers un autre établissement MS	*27,78%*	*33,33%*	*60,72%*
% de sortie destination inconnue	*0,00%*	*0,00%*	*10,00%*

h. Temps d'accompagnement moyen

Temps d'accompagnement	Inférieur à 5 ans	6 à 10 ans inclus	11 à 20 ans inclus	21 à 30 ans inclus	Supérieur à 30 ans
Nombre de personnes concernées	**24**	**12**	**24**	**4**	**1**

i. Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS

Nombre de stages réalisés par les Usagers	N	N-1	N-2	N-3
	12	**9**	**14**	**6**

D. <u>Liste d'attente</u>

a. Candidatures

Nombre de candidatures	N	N-1	N-2	N-3
	cf. partie SAMO	**17**	**6**	**3**

Nombre de stagiaires accueillis	N	N-1	N-2	N-3
	29	**24**	**23**	**29**

b. Nombre de personnes sur liste d'attente

Nombre de personnes sur liste d'attente	N	N-1	N-2	N-3
	0	**0**	**0**	**3**

4. Réponse accompagnée pour tous

L'établissement n'a pas été sollicité.

IV. Accompagnements

1. Zooms sur des temps marquants de l'année

a- Les Projets Professionnels Personnalisés

Un calendrier trimestriel des réunions de projet est élaboré par l'ESAT et diffusé dans les services durant le trimestre précédent. Ce planning est communiqué aux représentants légaux pour les inviter à la réunion programmée. Sur l'année 2018, il y a eu 35 réunions de projets personnalisés contre 41 réunions en 2017. Cette augmentation s'explique par une hausse des admissions et donc de l'effectif en 2018, donnant lieu à des réunions de projet dans les six mois qui suivent l'admission.
Suite au recueil des attentes de l'usager, aux besoins repérés par les professionnels et par les psychologues, les objectifs retenus sont définis ainsi que les préconisations et moyens de mise en œuvre qui les accompagnent. Ces objectifs sont déterminés par types selon une trame de prestations identiques aux trois ESATs de l'Association :

- 1 - Soutien dans l'activité professionnelle.
- 2 - Accompagnement à la vie professionnelle.
- 3 - Formation professionnelle.
- 4 - Soutien psychologique.
- 5 - Accompagnement médico-psychiatrique.
- 6 - Dimension sociale et accès aux droits.
- 7 - Autres formes de soutien.
- 8 - Santé au travail.
- 9 - Autonomie et protection.

b- Mise en place de réunions animées par le médecin psychiatre

Tous les mois, le médecin psychiatre de l'établissement anime une réunion avec les équipes de terrain de l'ESAT (moniteurs d'atelier, Chef de Services, Chef d'atelier). Au cours de cette réunion sont abordées :

- Les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des situations dites « complexes »
- Les diverses pathologies des Usagers et leur incidence sur l'accompagnement au travail
- Une analyse « clinique » des pratiques d'accompagnement.

Ces réunions permettent aux équipes de terrain d'avoir un éclairage « médical » sur certaines situations et d'adapter l'accompagnement au travail. De plus, ces réunions offrent un espace de formation supplémentaire sur les psychopathologies, espace apprécié par les équipes. Ces réunions permettent également d'avoir un regard extérieur sur les pratiques éducatives des moniteurs d'atelier et d'améliorer certains axes de l'accompagnement que les moniteurs peuvent proposer aux travailleurs.

c- *Mise en place des réunions d'équipes*

Des réunions hebdomadaires, dites « réunion d'équipes » ont été instauré en 2018. Elles sont hebdomadaires et sont animées par le Chef de Services et le Chef d'atelier en présence des moniteurs d'atelier. Ces réunions permettent :

- De faire un point sur tout ce qui est en lien avec la production (chantiers, sécurité, planification, satisfaction clients…)
- De faire un point sur tout ce qui est en lien avec l'accompagnement médico-social (accueil stagiaires, situations d'accompagnement complexes, admissions, départs, formations…)
- De faire de la transmission d'information

Ces réunions permettent aux équipes de terrain d'être en lien de façon permanente avec les représentants de la Direction de l'ESAT et de faire remonter aux responsables les difficultés rencontrées sur le terrain, qu'elles soient liées à l'accompagnement médico-social ou aux exigences de production.

d- Les périodes d'immersion

Afin de consolider les partenariats, l'ESAT Bouldoire a développé des journées d'immersion avec deux partenaires historiques de l'ESAT :

- **Avec l'IMPro Le Galion** : Sur plusieurs journées, un groupe de quatre à cinq jeunes accompagnés de leur éducateur technique sont venus travailler sur divers ateliers de l'ESAT. Cette expérience avait pour objectif de proposer la découverte du monde du travail

protégé à ces jeunes ainsi que de les accompagner dans une première approche de la réalité du travail : présence, horaire, règlement, travail d'équipe, qualité, rythme, chronologie, respect des consignes, sécurité….

- **Avec le Foyer d'Hébergement Bouldoire** : Il s'est agi pour l'ESAT Bouldoire d'accueillir des éducateurs du Foyer d'Hébergement, afin de leur faire découvrir la réalité du travail en ESAT pour les personnes qu'ils accompagnent dans leur vie quotidienne. Accueillis comme les autres travailleurs de l'ESAT, les éducateurs du foyer ont ainsi pu mesurer les qualités techniques et professionnelles qui sont demandées aux travailleurs ainsi que le fonctionnement de cet établissement, différent à plus d'un titre d'un foyer d'hébergement. Cet échange a également permis de resserrer les liens, quelque peu distendu, entre les professionnels du Foyer et de l'ESAT. Forts de cette expérience, les journées d'immersion se poursuivront en 2019 dans l'autre sens : ce seront des professionnels de l'ESAT qui interviendront sur le Foyer d'Hébergement, sur des temps d'accompagnement de vie quotidienne, en binôme avec des éducateurs du Foyer.

2. Participation des Usagers

a- Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le mandat des membres élus ou désignés au CVS a une durée de 3 ans dont le renouvellement est intervenu en Mai 2018
Le président et la vice-présidente sont des usagers.

Composition:
5 titulaires dont la présidente et le vice-président
1 suppléant

Le CVS s'est réuni 3 fois en 2018: 3 mai, 19 juillet et le 21 décembre 2018
Au-delà des obligations légales que constituent les aspects budgétaires et administratifs, les thématiques sont diverses (et souvent récurrentes).

Réunion	Thématiques abordées		Réunion	Thématiques abordées		Réunion	Thématiques abordées

3 mai 2018	Pour les nouveaux élus, élection du président et du vice-président		19 juillet 2018	Mise en place du COSDS (commission des œuvres sociales et du dialogue social)		21 décembre 2018 (commune aux 3 ESAT)	COSDS
	Boissons rafraichissantes pour les ateliers			Nouveau règlement intérieur du CVS			Transport Travail/ESAT
	Matériel divers pour les ateliers			Résultat de l'ESAT et politique de rémunération			Nouveaux matériels pour les ateliers
	Hygiène des personnes			Congés d'hiver: Priorité pour les personnes ayant des enfants.			Formation pour les usagers (informatique)
	Avenir de la blanchisserie du Gévaudan			Organisation des transports pour le repas de midi			Création d'un nouvel atelier (pépinière)
	Plan de formation et Compte personnel de Formation pour les usagers			Matériel divers pour les ateliers			Priorité de passage pour le self
	Modification du règlement intérieur du CVS						Respect du règlement de fonctionnement

b- Les réunions par atelier

Préconisé dans le rapport d'évaluation externe en date du 23 avril 2014 (« organiser des réunions dans les ateliers entre l'encadrement et les travailleurs »), des réunions réunissant travailleurs d'ESAT et encadrement (chef d'atelier et chef de services) ont été mises en place en septembre 2018. En plus d'être un espace d'expression pour les travailleurs, ces réunions auront pour objet :

- de traiter les questions organisationnelles et matérielles

- d’améliorer la communication et de transmettre les informations
- de traiter les situations de crise au sein des ateliers

3. Vie sociale

3-1 Activités de soutien

Les activités de soutien recouvrent les actions d'accompagnement *« qui conditionnent immédiatement l'exercice des activités productives »* en atelier. Elles sont réalisées au quotidien par une animatrice de soutien en collaboration avec les moniteurs d’atelier dans une face à face pédagogique pour l'apprentissage des compétences nécessaires à la progression professionnelle du travailleur et à la réalisation des productions. Il s’agit donc là d’une formation professionnelle, de l’apprentissage d’un métier.

Les activités de soutien sont également des actions *« qui visent à donner aux intéressés les moyens d'une insertion sociale et professionnelle, immédiate ou ultérieure »*. Elles peuvent prendre la forme de stage en entreprise, de formation professionnelle. Avec la loi du 11 février 2005, elles doivent aussi maintenir les acquis scolaires, les connaissances, permettre le développement de la participation dans la vie de la Cité et la Validation des Acquis de l'Expérience.
Une animatrice de soutien, intervient depuis le mois de juin 2018 pour mettre en place et coordonner les activités de soutien et les formations à l’attention des travailleurs. Cette animatrice intervient à 0.5 ETP sur l’ESAT Valette et à 0.5 ETP sur l’ESAT Bouldoire.

3-2 Actions de formation

<u>Maintien des acquis par le GRETA 2018</u>

Le maintien des acquis (ou savoir de base) accompagné par le GRETA, est proposé chaque année au sein de l’ESAT. Il permet à chaque travailleur de bénéficier d’un accompagnement pouvant favoriser l’accès à la qualification en fonction de leurs aptitudes cognitives.

Maintien des acquis niveau 2 : 11 personnes
Maintien des acquis niveau 3 : 2 personnes
Certificat **CléA**. (Certificat de connaissances et de compétences professionnelles) : 3 personnes en préparation, et 1 personne qui a été reçue.

La RSFP

La RSFP est un dispositif accessible et adapté aux travailleurs de l'ESAT, qui entreprennent une reconnaissance de leurs savoir-faire et compétences professionnels. Dans cette démarche, les modalités et référentiels sont au service du candidat. Au final, il s'agit de favoriser :

- Une dynamique de parcours personnel et professionnel de valorisation des compétences
- Une insertion professionnelle de publics sans reconnaissance professionnelle attestée

La démarche est désormais bien connue des personnes que nous accompagnons. Les demandes, pour débuter un portefeuille de compétences, via le dispositif RSFP, se font de plus en plus nombreuses lors des réactualisations des projets professionnels.

1 moniteur d'atelier a suivi la formation et une personne est en cours de formation.

3 personnes accompagnées par l'ESAT ont débuté ou consolidé leur portefeuille de compétences dans les domaines suivants ;

Agent polyvalent en blanchisserie :

« Filmage du linge par machine automatique et séchage » « Réceptionner et introduire le linge propre mouillé en petite ou grande calandre »

Les actions de soutien et la formation dispensées en 2018

Le tableau ci-dessous permet de donner un aperçu des actions de soutien et des formations dispensées par des intervenants externes pour l'année 2018.

Cela représente un total de 1947 heures. A cela nous pouvons ajouter les visites d'établissements pour un total de 12 heures.

HEURES DE SOUTIEN FORMATIONS 2018		
	De la monnaie aux achats quotidiens	Formations internes collectives (Atelier soutien)
	Créativité libre (peintre, collage…)	
	L'expression orale, écrite, créative.	
	Initiation et perfectionnement informatique.	
	Accompagnement RSFP	
16	Couture et Raccommodage.	
51	EVALUATION	
	CVS et COSDS	
	L'Euro, la gestion de mon budget.	
	Accompagnement au travail/ en équipe (book. Photomontage).	
39	Accompagnement personnalisé (courrier, recherche, CVS...).	
2	Visites d'établissements	
14	Formation Apiculture	Formations externes
140	Formation RABC	
12	Sécurité incendie	
304	Maintien des acquis - GRETA Janvier à mars 2017	
56	EQUIPHORIA	
12	RSFP	
42	Formation « Ma vie après l'ESAT »	
63	Formation « Mon alimentation au quotidien»	
35	Formation « La prévention dans l'utilisation des outils informatiques	
42	Formation « Après le travail ma vie sociale et familiale »	
4	Savoirs être en entreprise	
24	Les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux	
856	TOTAL	

4. Santé

✓ **Accompagnement Psychiatrique**

Le Docteur ZUIN, psychiatre a pris le relais du Docteur PETRULLI dans le suivi des Usagers et l'accompagnement des équipes de professionnels

A. Présentation et mission

- Suivi régulier de tous les résidents avec pathologies psychiatriques
- Soutien psychologique des résidents suivis
- Réévaluation des diagnostics
- Ordonnances et prescriptions
- Certifications
- Échanges et contacts avec l'UAPP, UPSR, CDR, Hôpital Saint Alban et les autres établissements du milieu psychiatrique, pour séjours de rupture, hospitalisations d'urgence, réévaluation des projets personnels quand il y a une situation de crise
- Réunions techniques
- Réunions cliniques
- Formation psychiatrique de base pour éducateurs et moniteurs (1 fois par mois)
- Relations avec les familles des résidents
- Évaluation des stagiaires
- Soutien des éducateurs à leur demande (voir situations difficiles à gérer avec des résidents)

✓ **Suivi Psychologique**

Une psychologue travaillait au sein de trois établissements du pôle ESAT/Foyers d'hébergement : l'ESAT La Valette (0.33 ETP), l'ESAT Bouldoire (0.33 ETP) et le Foyer d'hébergement de Bouldoire (0.34 ETP). Elle intervenait donc sur ces trois structures ainsi qu'en ville, au sein

du bureau des éducateurs du SAE du Foyer de Bouldoire afin de recevoir les personnes travaillant à la Blanchisserie du Gévaudan, les personnes en arrêt maladie ou travaillant à temps partiel (vivant en ville ou dans d'autres foyers) ou encore certaines travaillant à l'ESAT Colagne.
La psychologue veille à la reconnaissance et au respect de la personne dans sa dimension psychique, à travers une démarche clinique, afin de contribuer à son épanouissement, son bien-être et son autonomie psycho-affective.
A la suite de son départ en août 2018, un recrutement de psychologue a eu lieu et pour l'année 2019, une nouvelle psychologue interviendra à 0.5 ETP sur l'ESAT La Valette, avec les mêmes missions.

- Elle a pour mission principale l'accompagnement psychologique des personnes accueillies, dans le respect de leur libre choix et de leur libre adhésion. Dans ce cadre, elle a proposé en 2017 des entretiens de soutien psychologique réguliers ainsi que des psychothérapies aux personnes accueillies à l'ESAT La Valette (suivis hebdomadaires, tous les 15 jours et plus rarement toutes les 3 semaines ou 1/mois) auxquels s'ajoutent des entretiens informels ou ponctuels à la demande. Ce travail clinique a pour but d'offrir un espace de parole et d'écoute visant à faciliter l'expression et la mise en mots d'un vécu et à mettre du sens sur des comportements qui interrogent. Les entretiens en devenant réguliers peuvent permettre pour certaines personnes d'approfondir un travail de questionnement et d'élaboration ou pour d'autres permettre un apaisement et des recherches de solution(s). En cas de besoin, la psychologue peut proposer en équipe technique une orientation (vers le psychiatre, le CMP, un autre dispositif, etc.) ou une réorientation si elle le juge nécessaire.
- La psychologue assure un accompagnement des personnes accueillies dans le cadre de leur projet personnalisé (entretiens de recueil des attentes, compte-rendu psychologiques écrits et participation aux réunions de PP des personnes en question) ainsi que dans le cadre des stages de préadmission (entretiens et compte-rendu psychologiques écrits).
- L'évaluation clinique et psychopathologique des personnes accueillies afin d'orienter l'accompagnement proposé (entretiens, réunions, compte-rendu psychologiques).
- Le soutien à l'élaboration clinique et psychopathologique auprès des équipes de terrain en lien avec le projet d'accompagnement (participation aux réunions cliniques, aux réunions de PP ainsi qu'élaboration d'écrits professionnels).
- Un travail institutionnel avec l'équipe cadre/technique (participation aux réunions technique).

Depuis de nombreuses années maintenant, les ESAT ouvrent leurs portes aux personnes souffrant de troubles psychiques graves nécessitant un accompagnement dans des services de soins psychiatriques. De ce fait, l'hôpital comme les structures externes type CMP restent les lieux de référence pour ces personnes et permettent de par des liens institutionnels réguliers de garantir une certaine forme d'équilibre ou de ressources dans les moments de crises. L'arrivée d'un nouveau médecin psychiatre fin 2017 a été également d'une grande importance pour accompagner au mieux

ces personnes ainsi que les équipes auprès desquelles il intervient lors de réunions une à deux fois par mois. L'intervention conjointe de psychologues, sur un même établissement de façon régulière permet quant à elle d'étoffer l'offre d'accompagnement et de suivis psychologiques tout en garantissant un libre choix du thérapeute et en facilitant les suivis thérapeutiques. Le travail de coordination et de liens entre psychologues en vue de la création d'un pôle thérapeutique (psychologues, psychiatre, infirmière) au sein du dispositif ESATs/Foyers va aussi dans ce sens.

Service Infirmerie

L'ESAT Bouldoire bénéficie d'un 0.5 ETP d'IDE. Ce temps de travail de l'IDE permet de mener des actions de promotion de la santé ainsi que des actions plus individuelles auprès des travailleurs.

Ainsi, dans le cadre de la formation RABC, l'infirmière a pu mener une formation sur le thème « Hygiène et lavage des mains en blanchisserie ». Cette formation a permis de sensibiliser les travailleurs sur l'importance de l'hygiène dans l'accomplissement de leur mission en blanchisserie.

Intervention auprès des usagers : Dans la mise en place de la méthode RABC l'hygiène des mains fait partie des bonnes pratiques professionnelles. Nous avons donc proposé aux travailleurs de l'ESAT de Bouldoire une formation théorique et pratique afin de leurs permettre l'acquisition de nouvelles compétences en terme d'hygiène. Cette formation alterne des temps d'animation, de pratiques et de réflexion. Cette pédagogie est axée sur des méthodes variées et attractives : vidéos, mise en situation, distribution de documents.
Elle comprend trois séances d'une heure avec des groupes de 8 à 10 participants. Afin de maintenir, de garantir l'adoption de bonnes pratiques cette approche pédagogique sera réactualisée en fonction des besoins et à nouveau proposée durant l'année 2019 à l'ensemble des travailleurs.

Le service infirmerie poursuit l'accompagnement médical des Usagers du foyer d'hébergement et favorise leur autonomie et leur implication dans leur parcours de soins.

Cette année, les professionnels ont reçu une formation sur le logiciel Ogirys qui permet d'informatiser le dossier de soins et la création des dossiers est donc en cours.

Le Docteur ZUIN, psychiatre a pris le relais du Docteur PETRULLI dans le suivi des Usagers et l'accompagnement des équipes de professionnels.

Actions de promotion de la santé :
L'année 2018 a permis de renforcer et consolider les actions mises en place en 2017.

Les thèmes en santé abordés avec les Usagers ont été identiques à ceux de 2017, mais ils se sont affinés : l'addiction au tabac, la parentalité, l'activité physique adaptée, ainsi que l'équilibre nutritionnel et la sexualité déjà développés les années précédentes.

Les actions en santé se sont déroulées dans un large éventail :

- Auprès des Usagers : entretiens individuels, organisation d'une soirée d'échange sur le tabac, groupe de parole autour du tabac, diffusion d'un questionnaire sur l'activité physique adaptée, expérimentation de cette activité physique pour les personnes en situation d'obésité ou en perte d'autonomie, suivi médicaux des futures mamans, ainsi que la coordination entre les différents professionnels du foyer (infirmerie, éducateurs SAE, chefs de services, psychologues) et les partenaires (centre médico-social, maternité), accompagnement des personnes autour du désir d'enfant et de la parentalité.

- Auprès des professionnels : élaboration d'un questionnaire sur la sédentarité et l'activité physique.

- Participation au groupe du CREAI –ORS sur la « santé mentale et parentalité ».

Les différents constats faits cette année sur l'état de santé des personnes accueillies ont permis de prioriser les actions proposées et structurer la promotion pour la santé par le biais de projets pluridisciplinaires. L'implication des personnes en situation de handicap est fondamentale et nous développons de plus en plus cette approche qui prend du temps, mais permet aux Usagers d'être acteurs de leur santé.

5. Transport

Le transport est assuré du lieu de vie de l'Usager au lieu de travail (et inversement), du lundi au vendredi et à titre gratuit pour l'ensemble des Usagers d'ESAT à partir des villes de Marvejols, de Montrodat et Palhers. Ces transports sont assurés par une société privée financée par chacun des ESAT.

Un départ est proposé à 8h30 du lundi au vendredi, et depuis les Foyers d'hébergement. Les retours se font à 17h30 du lundi au vendredi vers ces mêmes lieux.

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité

1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité

Les établissements et services médico-sociaux poursuivent l'amélioration des prestations proposées aux Usagers, afin de toujours répondre aux besoins évolutifs de ces derniers. Le législateur impose la mise en œuvre d'évaluations dont les résultats permettront aux autorités de contrôle et de tarification d'appréhender le renouvellement de l'autorisation de ces établissements et services. Il apparaît opportun de lier ces évaluations (internes et externes) obligatoires à la démarche d'amélioration continue de la Qualité dynamique au sein de l'ESAT. Ces évaluations sont ainsi des repères à calendrier fixe (3 évaluations internes et 2 évaluations externes durant la période d'autorisation de 15 ans), riches d'enseignements, pour viser les champs d'amélioration possibles. Une évaluation annuelle a été réalisée à partir des axes d'amélioration de l'évaluation interne, externe et du projet d'établissement. Cette démarche nous permet d'orienter notre dynamique d'accompagnement en tenant compte de l'évolution structurelle de l'ESAT et de celle des attentes des Usagers.
Les ESAT ont mutualisé leurs modes de fonctionnement et leurs dispositifs. Ils offrent ainsi, un service et des prestations, garantissant une attention à chaque « un » et à son parcours. Cette volonté institutionnelle, s'est traduite par la rédaction de procédures communes. Elles ont permis de structurer dans un premier temps la partie médico-sociale de l'accompagnement. La dynamique d'amélioration continue se poursuit d'une manière commune à l'ensemble des ESAT et en lien fort avec la politique « qualité » définie par l'Association dans le cadre d'une démarche RSO.
Les ESAT, selon le même processus, souhaitent s'engager dans une validation de leur démarche qualité pour la production. A ce jour, les premiers contacts sont pris, mais il demande un travail de prospection, afin d'affiner la cohérence de la démarche. Les établissements ont une place sociétale remarquable sur leurs territoires.
Les groupes « qualité » au sein de chaque établissement sont constitués. Ils regroupent les différents acteurs de l'ESAT, des Usagers aux moniteurs. Leurs réflexions, leurs propositions sont relayées auprès d'un comité de pilotage commun aux trois ESAT.

En 2018, une réorganisation interne de grande ampleur n'a pas permis de poursuivre le travail engagé par les groupes « qualité ». Cependant, à la suite de cette réorganisation, une refonte des « groupes qualité » devra donc s'opérer afin de poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité. 2019 verra donc la création d'un nouveau COPIL qui travaillera sur de nombreux projets et sujets en lien avec l'accompagnement proposé par l'ESAT.

2. EI et EE

Niveau d'avancement de la démarche d'évaluation externe (EE) :

L'EE est-elle réalisée ?

Le rapport d'EE a-t-il été transmis à l'autorité de contrôle et de tarification ? **oui**

Si oui à quelle date ? **30 janvier 2015**

L'EE est-elle en cours ? **non**

A quelle date avez-vous démarré l'EE ? **novembre 2014**

L'EE est-elle programmée ? **non**

Si oui à quelle date ?

Niveau d'avancement de la démarche d'évaluation interne (EI) :

Démarche d'évaluation interne : réalisée en 2009 et finalisée en 2013. Les axes de progrès ont été réalisés et font l'objet d'évaluations annuelles. La dernière évaluation a eu lieu dans les premiers jours de janvier 2018. La première évaluation a été réalisée fin 2013. Un compte rendu annuel sous forme de tableau reprend le contenu de la réunion d'évaluation.
Ces documents ont été présentés lors de l'évaluation externe en octobre 2014. Les évaluateurs ont souligné comme résultats notables : « Un état synthétique de réalisation des objectifs issus de la démarche d'évaluation interne a été mis à jour le 9/04/2014, à cette date 90 actions sur 129 ont été réalisées ».
Les documents d'évaluation interne ont été transmis aux autorités de contrôle et de tarification au 31/12 /2013 conformément aux textes.

Méthodologie de la démarche d'EI :

L'agence d'évaluation n'ayant pas donné de grille de mesure, lorsque nous avons débuté notre démarche d'autoévaluation en 2008, c'est par le biais d'une recherche-action menée avec nos partenaires visant à améliorer la qualité de vie des Usagers que nous avons initié la démarche de l'autoévaluation. Trois groupes témoins, parents, usagers et intervenants ont été constitués, chaque groupe représentant 1/3 de la population de sa catégorie. Ils ont été interrogés à travers un questionnaire élaboré par nos partenaires.

Niveau d'avancement de la démarche d'évaluation externe (EE) :

Démarche d'évaluation externe : réalisée en 2014 le rapport a été transmis aux autorités de contrôle et de tarification au 30/01/2015, conformément aux textes. L'Agence Régionale de Santé par courrier en date du 16 décembre 2015 a accusé réception de cet envoie et a souhaité recevoir avant le 31 mars 2016 les suites données à ces prescriptions. Une réponse à l'analyse de l'évaluation a été faite dans ces délais incluant les axes d'amélioration apportés et/ou envisagés.
Les axes de progrès sont en cours de réalisation et font l'objet d'une évaluation annuelle pour les trois ESAT. La dernière évaluation a eu lieu dans les premiers jours de janvier 2018. La première évaluation a été réalisée fin 2015. Un compte rendu annuel sous forme de tableau reprend le contenu de la réunion d'évaluation.

3. Retour sur le plan d'actions n-1

A. *Le plan d'action*

- Poursuivre la renégociation des termes de notre régime d'autorisation et les démarches auprès de l'autorité de tarification pour tendre vers un seul agrément ;
- Mise en place de la démarche qualité (médico-sociale et production) au sein d'une structuration associative (notamment autour de la démarche RSO, RSE) ;
- Poursuivre la mutualisation des moyens et l'organisation par pôles (soin, médico-social, soutien, production…) ;
- Consolider/harmoniser les outils de remontées de données sur la situation des usagers des 3 ESAT, développement du logiciel OGIRYS ;
- Création d'une Section Annexe d'ESAT par redéploiement et création de places.

- Consolider la mise en place de la politique de professionnalisation en partenariat avec les services chargés de l'accompagnement social, et les partenaires formation ;
- Retravailler la période d'accueil des candidats, notamment au niveau de l'intervention des animateurs de soutien et de l'élaboration du premier PPP.

B. *Le réalisé*

C. *Le réalisé et le non réalisé et explication*

ORIGINE	***AXE D'AMELIORATION***	***RESPONSABLE***	***DATE MISE EN ŒUVRE***	***FAIT OUI/NON***
Evaluation externe	*Qualité*	*Direction*		*Oui*
Evaluation externe	*Mutualisation des moyens*	*Direction*		*Oui*
Evaluation externe	*OGIRYS*	*D.G.*		*Oui*
	SAESAT	*ESAT / FH/DG*		*En cours*
	Professionnalisation	*Direction*		*Oui*
	Accueil nouveaux entrants	*Animateurs soutien /CDS*		*Oui*

4. Plan d'actions envisagé année n+1

ORIGINE	*AXE D'AMELIORATION*	*RESPONSABLE*	*DATE MISE EN ŒUVRE*	*FAIT OUI/NON*
Evaluation externe	*Remettre en route Copil qualité*	*Direction / Chef de Services*		*NON*
Evaluation externe	*Refonte PPP*	*Chef de Services/ COPIL*		*NON*
Evaluation externe	*Valorisation du travail*	*Chef de Services*		*NON*
	Accompagnement			
	Echanges et partenariat avec les FH			

5. Focus outils

Projet d'établissement : 2015- 2020

Règlement de fonctionnement : 2013-2018 - révision au 1/01/18 Validation par CA 25/10/17, validité 2018 - 2022

Livret d'accueil : Juillet 2016 ; révision au 16/01/2018

VI. Gestion des Risques

1. Focus sur la lutte contre la maltraitance

Procédure de signalement et de traitement des événements indésirables

Les 3 ESAT ont mis en place une procédure de traitement des événements indésirables dans le cadre de la prévention et du suivi des risques de maltraitance depuis 2014. Ce dispositif comprend :

- Une procédure écrite expliquant la démarche de signalement (validée le 21/08/2014) ;
- Une fiche de déclaration prévoyant constat, analyse, préconisation et contrôle dans les mois qui suivent, pour vérifier la pertinence des actions.
- Le suivi des fiches se fait au sein des réunions hebdomadaires médico-professionnelles et sociales (MPS) ;
- Un classeur chrono et un classement par dossier des usagers des fiches ;
- Des réunions semestrielles de contrôle des effets des actions et préconisations qui ont été mises en place.
- Un bilan annuel permettant d'orienter les stratégies et actions à mener au niveau des ESAT en matière de prévention des risques.
- Une réactualisation lors de la mise en place de la procédure Associative en avril 2015.

La fiche d'événement indésirable est aujourd'hui devenu un outil indispensable qui permet, à chaque personne (personnel et Usager), d'interpeler par écrit les responsables de l'ESAT sur toutes situations affectant l'accompagnement de l'Usager à l'ESAT et les dysfonctionnements observés dans les situations habituelles qui sont ou seraient compromettantes pour la santé les droits, les devoirs et/ou la sécurité des personnes accueillies ou encadrant au sein de la structure.

Cet outil permet de maintenir une vigilance en matière de maltraitance, de problèmes de vie courante à l'ESAT et d'accident de travail. L'analyse hebdomadaire en réunion MPS permet à l'équipe pluridisciplinaire de proposer à la fois des actions correctives, mais également un retour vers les personnels concernés qui se veut informatif, formatif, et pédagogique afin d'améliorer le suivi des Projets Professionnels Personnalisés et l'accompagnement des Usagers.

En 2018, les FEI sont au nombre de 41, pour l'ESAT Bouldoire. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2017 (27).

Classification des FEI 2018 par mois												
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre FEI	5	6	4	4	4	5	3	1	2	4	4	0

Classification des FEI 2018 par thèmes			
Thèmes	Total		
Malaise / mal être / santé	**1**		Malaise à l'atelier
Problème de comportement, violences	**17**	**7**	altercation entre Usagers
		2	violence physique entre Usagers
		2	conflit et dégradation
		2	violence verbale entre Usager
		2	violence verbale Usager / professionnel
		1	exhibition Usager
		1	manque de respect Usager / professionnel
Absence ou refus de travail	**9**	**2**	absence injustifiée
		7	refus de travail
Accident du travail	**1**		chute à l'atelier
Autres	**13**	**2**	vol d'argent aux vestiaires
		1	effraction d'un casier
		2	problème de communication usager/professionnel
		2	régulation entre deux Usagers

		1	falsification d'un arrêt de travail par un usager
		3	constat comportement professionnel
		1	altercation verbale entre professionnels
		1	gazinière laissée allumée

2. Actions de gestion des risques

✓ Annuellement, et conduit par le responsable du service « sécurité » de la Direction Générale, des exercices incendie sont réalisés sur chacun des sites. Ces exercices nous permettent d'évaluer la capacité de chacun, autant Usagers que salariés, à agir et anticiper.
A la suite, un compte rendu est réalisé en notant les points à améliorer et ceux acquis.

DUERP

Un projet de présentation simplifié du DUERP est en cours de mise en place pour tous les Usagers arrivant en stage et nouveaux entrants, dans le cadre d'une réforme de la procédure de l'accueil des stagiaires. Ce dispositif élaboré au départ pour répondre aux exigences de l'accueil des stagiaires mineur en ESAT, semble adapté à l'ensemble des futurs Usagers de l'ESAT en termes d'amélioration des conditions de sécurité du travail et de connaissance des « process » de fonctionnement de l'atelier et de l'établissement (plan d'évacuation, exercices incendie, habilitations etc.). Cette démarche sera également intégrée à la prestation « accompagnement de la personne en situation de travail » proposée dans le cadre des soutiens à l'Usager, durant les six premiers mois suivant son admission (avant le premier PPP).

3. Ressources patrimoniales et sécurité

Les activités de l'ESAT Bouldoire sont réparties sur 3 sites de production, le premier sur Bouldoire, le second sur l'atelier du Gévaudan et le troisième étant le pressing situé à La Canourgue (ouverture en mai 2014)

L'atelier du Gévaudan est basé en centre-ville de Marvejols. L'ESAT est locataire de ce bâtiment avec un bail résiliable dans un délai de 6 mois. Le site est obsolète et non adapté à une activité de blanchisserie.

Une réflexion est en cours pour évaluer la pertinence du maintien des ateliers (doublement des effectifs, doublement du matériel, rationalisation des productions, …)

Une formation incendie est initiée chaque année par le responsable sécurité de l'Association. Au minimum, une fois par an un exercice d'évacuation incendie est réalisé et l'ensemble du personnel et des travailleurs sont associé à cette démarche.

Contraintes architecturales spécifiques : établissement répartis sur 2 sites

Dat d'ouverture du service : 1974

Date de construction ou date de la dernière grosse rénovation assimilable à une reconstruction : 2001

Réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments : OUI

Date de réalisation du diagnostic : 2015

Date de passage de la dernière commission de sécurité : NON CONCERNE

Avis favorable de la commission de sécurité : NON CONCERNE

Respect de la réglementation incendie : oui contrôles réglementaires réalisés par un organisme agréé, exercice et formation incendie régulier

Respect de la réglementation relative à l'amiante : OUI

Respect de la réglementation énergétique : NON RENSEIGNE

Respect de la réglementation accessibilité : NON RENSEIGNE

Organisation des transports : l'ESAT organise le transport des travailleurs qui est assuré par un prestataire privé

Nombre de véhicules adaptés au 31.12 : 0

Nombre de véhicules hors adaptés au 31.12 : 2

Accessibilité au transport collectif : non

Plateau technique / équipement propre :

Infirmière à mi-temps sur l'ESAT et sur le foyer (qui est situé sur le même site que l'ESAT).

VII. Actions en faveur de l'environnement

Il existe dorénavant une évaluation et des contrôles des risques de contamination biologique. La mise en place d'une démarche RABC est effective et validée en 2018.

Certificat d'économie d'énergie finançant la mise en place de matelas pour l'isolation de points singuliers dans un réseau de fluide caloporteur (partie production des blanchisseries).

VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement

1. Projet à venir

Organisation du service médico-social

Suite à l'arrivée de nouvelles personnes en tant que Chef de Services, Psychologues… ; une nouvelle organisation devra être mise en place.
L'objet de ce nouvel aménagement est la mise en place d'une organisation commune aux trois (quatre) établissements et d'obtenir une seule autorisation de la part des autorités de tarification.

Création d'un service de remobilisation au travail en lien avec les Foyers d'Hébergement.

Refonte des Projets Personnalisés en lien avec les Foyers d'Hébergement et ce dans le cadre de la nomenclature SERAFIN.

Développer l'emploi et réponse accompagnés pour tous, avec une mission toute particulière d'un Chef de Services dans le cadre de l'insertion professionnelle et les liens avec les différents partenaires.

Formations

Plusieurs moniteurs vont participer à la formation Certificat de Branche Moniteur d'Atelier dispensée par l'IRTS de Montpellier à Millau.

Une nouvelle session de formation des encadrants à la RSFP.

Formation job coaching « déverrouiller l'emploi des adultes avec TSA ».

Investissements

Le projet de la nouvelle blanchisserie dans le cadre du déménagement du site du Gévaudan devra aboutir après présentation et validation du Conseil d'Administration des différentes hypothèses.

Afin d'améliorer les conditions de travail et d'ergonomie, l'investissement d'une machine et robot pour l'atelier Palettes verra le jour en 2019.

Innovation

« Concourir à l'émergence d'offres nouvelles et adaptées » ; les ESAT doivent être les promoteurs d'activités et de services innovants :

- Pépinière avec le Syndicat Apicole,
- Partenariat avec le projet de parc photovoltaïque de la Tieule,
- …

2. Projet en cours de réflexion

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, les ESAT doivent se positionner comme « organismes de formation pour les personnes en situation de handicap ».

Réflexion et travail sur le prochain Projet d'Etablissement.

Améliorer l'image des ESAT et prouver que l'ESAT et un outil d'inclusion au service du parcours.

Le 27 mars 2019

Patrick MALFROY

Le Directeur

Docteur Jacques BLANC, Le Président
P/o Docteur Didier CHADEFAUX

Le Secrétaire